



LE PARC DU VOLCAN



DOSSIER DE CONCERTATION PRÉALABLE
DU PROJET DE PARC DU VOLCAN
À LA PLAINE DES CAFRES

CONCERTATION PRÉALABLE DU 1^{ER} JUILLET AU 23 JUILLET 2021



MAIRIE DU TAMPON
256, RUE HUBERT DELISLE 97430 LE TAMPON
IDENTIFIANT SIRET : 219 740 222 00019

REPRÉSENTÉE EN LA PERSONNE DE :

MONSIEUR LE MAIRE DU TAMPON,
ANDRÉ THIEN AH KOON
TÉLÉPHONE : 0262.57.87.13

PRÉAMBULE

I - MODALITÉS ENVISAGÉES DE CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC	p.6
a) Concertation préalable sous l'égide des garants	p.6
b) Le rôle des garants	p.6
c) Les modalités de la concertation préalable	p.9
d) Le bilan de la concertation	p.9
II - CARACTÉRISTIQUES DU PROJET DU Parc du Volcan	p.12...
1) Raisons et motivations du projet - les enjeux	p.12
2) Présentation du projet du Parc du Volcan	p.12 - 13
3) Programmation	p.16
4) Présentation des trois zones du parc	p.16 - 25
5) Les stationnements	p.26
6) Le coût estimatif du projet et financement	p.27
III - PLAN OU PROGRAMME DONT LE PRÉSENT PROJET DÉCOULE	p.28
IV - LISTE DES COMMUNES CORRESPONDANT	p.29
AU TERRITOIRE SUSCEPTIBLE D'ÊTRE AFFECTÉ PAR LE PROJET	
V - APERÇU DES INCIDENCES POTENTIELLES SUR L'ENVIRONNEMENT	p.30
VI - CONCLUSION	p.34

ANNEXES :

1 - CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2 - PLAN DIDACTIQUE DU PROJET/ PLAN DE SITUATION/ PLAN DE MASSE GÉNÉRAL

3 - PLAN STATIONNEMENT/ PLAN CONVIVIALITÉ

4 - SCHÉMA FONCTIONNEMENT POUR ACCÈDER AUX TYROLIENNES

5 - AMBIANCES PAYSAGÈRES

**6 - AMBIANCES VÉGÉTALES : ZONE PASSERELLE/ ZONE PIQUE NIQUE/ ZONE PUMP TRACK/
ZONE PROMENADE ET RESTANQUES/ ZONE NOUES, SALON CAPTIF ET LABYRINTHE**

**7 - POUR MÉMOIRE, CONCERTATION PRÉALABLE EN JUILLET 2019 CONCERNANT
LE PROJET DE TYROLIENNES**

PRÉAMBULE

La commune du Tampon à La Réunion bénéficie d'une situation géographique stratégique. Au carrefour du Sud et l'Est de l'île, elle est la principale porte d'entrée du volcan Piton de La Fournaise, et un lieu de passage obligé pour la visite de sites majeurs à l'échelle de La Réunion.



Le tourisme sur la commune du Tampon est qualifié de « tourisme vert des hauts » compte tenu des richesses naturelles des hauts. De plus, le territoire communal propose des sites très variés qui sont une ressource importante pour le développement du tourisme, à savoir :

- *La Plaine des Cafres est le point de départ de grandes randonnées dans l'île et c'est aussi un site très propice à la pratique de la randonnée équestre, et des vélos tous terrains ;*

- *Bourg-Murat et la Cité du Volcan sont des points de départ en direction du Pas de Bellecombe ;*

- *Grand Bassin : Cet îlet touristique situé au creux du Bras de la Plaine et encaissé dans de hauts remparts n'est accessible qu'à pied par un sentier de randonnée au départ de Bois Court.*

- *Notre Dame de la Paix / la Petite Ferme : la forêt primaire de Notre-Dame de la Paix parcourt le sentier botanique et ponctuée par le point de vue vertigineux sur la rivière des remparts se présente comme un site remarquable pour le tourisme de nature.*

En effet, Bourg-Murat classé « village créole » constitue la porte d'entrée sur le volcan et le cœur du Parc National. Avec plus de 400 000 visiteurs par an qui se rendent au Piton de La Fournaise. Il accueille également la « Maison du Volcan » très prisée (70 000 visiteurs par an). C'est aujourd'hui le seul équipement captant un flux Pas de Bellecombe.

Dans ce contexte, le maire du Tampon a le projet de créer un parc de loisirs intitulé « Parc du Volcan » qui est situé

au lieu-dit Bourg Murat à La Plaine des Cafres. Il a pour objectif de favoriser le développement économique et touristique des Hauts et de permettre la création d'emplois locaux.

Une première analyse conduit à estimer le nombre total d'emplois à 150 environ.

Initialement, le projet de Parc du Volcan se présentait en deux phases composées des travaux (sans terrassement important) prévus pour fin 2023, puis des aménagements ultérieurs plus complexes, tels qu'un hippodrome, qui étaient prévus à l'horizon 2025.

Le projet soumis à la présente concertation a été repensé et revu à la baisse en raison d'oppositions de divers acteurs au projet d'hippodrome.

D'une surface de 15 ha, le coût du projet modifié est estimé à environ 11,6 M€. Il est composé de trois zones : la zone « de découverte de la végétation des Hauts », la « zone ludique familiale » et la zone « sensationnelle ». Le thème du végétal et de la biodiversité structure l'ensemble des principes d'équipements du parc.

Ce projet permettra de révéler la richesse du patrimoine paysager du site à Boug Murat par des aménagements et des équipements valorisant les ressources naturelles.

Il profitera ainsi de la fréquentation importante de la Cité du Volcan, de la proximité du Piton de la Fournaise, et d'une vue imprenable sur le Piton des Neiges.

Le parc permettra de créer des lieux aux ambiances diversifiées accessibles à tout public. Chacun trouvera une activité : en famille, entre jeunes, avec des

personnes âgées ou à mobilité réduite, seul ou en groupe.

A la façon d'un campement de base, le Parc du Volcan accueillera donc tous ceux qui veulent simplement côtoyer la nature ou se divertir au moyen d'activités qui procurent une sensation de découvertes du milieu.

Concernant le calendrier du projet, l'ambition est de proposer des premiers équipements pour la fin de l'année 2023, en raison de l'échéance fixée au 31 décembre 2023 par la Région Réunion pour l'obtention de subventions européennes.





I - MODALITÉS ENVISAGÉES DE CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC

a) La concertation préalable sous l'égide de garants

La concertation préalable concernant ce projet de Parc du Volcan a été décidée par le maire du Tampon en application de l'article L.121-17 du code de l'environnement. Comme le précise cet article, « la personne publique responsable du plan ou programme ou le maître d'ouvrage du projet peut prendre l'initiative d'organiser une concertation préalable, soit selon des modalités qu'ils fixent librement, soit en choisissant de recourir à celles définies à l'article L.121-16-1. Dans les deux cas, la concertation préalable respecte les conditions fixées à l'article L.121-16 ».

La concertation doit permettre au public :

- d'accéder librement aux informations en lien avec le projet ;
- d'avoir une incidence réelle sur les décisions prises par le porteur du projet, notamment par la formulation d'observations et de propositions sur le projet ;
- d'être informé de la manière dont il a été tenu compte de ses observations et propositions dans les décisions.

Il est important que l'ensemble des parties prenantes ait connaissance des dispositions légales. Ainsi, l'article

L.121-15-1 du code de l'environnement précise que la concertation préalable permet de débattre :

- De l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques du projet ;
- Des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- Des solutions alternatives, y compris pour un projet, de l'absence de mise en œuvre ;
- Des modalités d'information et de participation du public après concertation préalable.

Dans le cadre de l'article L.121-17 du code de l'environnement, la définition des modalités de concertation revient au seul maître d'ouvrage.

Le courrier du préfet de La Réunion du 2 mars 2021 relatif à la concertation du public, proposait au maire du Tampon deux options possibles :

- soit une concertation sans garant, après mise en œuvre du droit d'initiative sur un délai de deux mois,
- soit saisir la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) aux fins de désignation d'un garant.

Par délibération du conseil municipal du 27 mars 2021 (affaire n° 12-20210327), le maire du Tampon a décidé d'organiser la concertation

préalable du projet du Parc du Volcan sous l'égide d'un garant nommé par la CNDP. Il s'agit d'informer le public et de recueillir son avis sur ce projet.

Lors de la séance plénière du 5 mai 2021, la CNDP a désigné deux garants : Messieurs Bernard VITRY et Philippe MASTERNAK.

La procédure respecte ainsi les modalités de concertation au regard des articles L121-16 et L 121-16-1 du code de l'environnement.

b) Le rôle des garants

À compter de leur nomination et jusqu'au démarrage du processus de concertation, les garants ont pour mission d'accompagner le maire du Tampon dans l'élaboration du dossier de concertation afin de respecter le droit à l'information du public.

Les garants sont chargés de veiller à la qualité, à la sincérité et à l'intelligibilité des informations diffusées au public ainsi qu'au bon déroulement de la concertation préalable. Ils sont tenus à une obligation de neutralité.

Pour résumés, ils doivent garantir :

- Le contenu et la qualité des outils d'information
- Les caractéristiques et la pertinence des outils d'expression du public
- La possibilité pour le public de poser des questions et de formuler des propositions et d'obtenir des réponses argumentées de la part du maître d'ouvrage
- La mise en place d'un calendrier et de modalités permettant la participation la plus élargie, inclusive et continue du public ;
- Le respect des principes de base d'une démarche d'implication du public (inclusion, accessibilité, intelligibilité des documents, liberté d'expression etc.)
- La réponse à toute question ou remarque sur le déroulement du processus de concertation
- Le bon déroulement de la concertation, notamment le respect du cadre juridique posé par le code de l'environnement.



Récapitulatif des missions du garant :

- **Apporter des conseils méthodologiques au maître d'ouvrage** : le garant conseille le maître d'ouvrage tout au long du processus sur les mesures à prendre pour assurer un dialogue de qualité.
- **Observer** : le garant participe à la concertation, observe les conditions de déroulement
- **Rappeler le cadre de la concertation** : le garant peut intervenir pour rappeler le cadre ou les règles de la concertation aux participants ou aux organisateurs, notamment pendant les réunions publiques.
- **Se mettre à disposition des participants**
- **Rendre compte** : le garant rédige un bilan de la concertation préalable et un rapport final de la phase de participation qui suit un débat public ou une concertation.



Après saisine de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), par Monsieur le maire du Tampon afin d'obtenir la désignation d'un garant pour le projet de Parc du Volcan, nous avons été missionnés pour en garantir la concertation préalable.

La CNDP est une autorité administrative indépendante dont le rôle est d'informer les citoyens, leur donner la parole et la faire entendre.

Une concertation préalable est un dispositif participatif dont l'objectif est d'informer et de recueillir l'ensemble des avis des parties prenantes et du grand public sur un projet, ce, avant que la décision ne soit prise.

Les garants sont neutres, indépendants, impartiaux, ne donnent jamais d'avis sur le fond du projet mais facilitent le déroulement du processus de la concertation.

Ils représentent la Commission Nationale du Débat Public et portent ses valeurs que sont la transparence, la neutralité, l'argumentation et l'équivalence de traitement.

Concrètement, nous serons très attentifs à la qualité des informations diffusées, à la mise en œuvre des outils pour permettre l'information et l'expression du public, à la sincérité et à l'adéquation des réponses du maître d'ouvrage aux questions posées : en définitive, au bon déroulement du processus de concertation.

Nous souhaitons que cette concertation soit la plus large possible, et nous invitons les uns et les autres à participer, et à s'appropriier les différents moyens mis à votre disposition. A l'issue de la concertation, nous rédigerons un bilan portant sur le déroulement de la concertation en précisant les arguments exprimés et les réponses du maître d'ouvrage aux questions posées tant en réunion publique, qu'en voie dématérialisée.

Nous sommes disponibles aussi par courriel : parcdovolcan.garants@gmail.com



— Philippe MASTERNAK et Bernard VITRY,
garants de la concertation préalable du projet
de Parc du Volcan à La Plaine des Cafres —

c) Les modalités de la concertation préalable

L'article L.121-16 du code de l'environnement dispose que le public doit être informé des modalités et de la durée de la concertation par voie dématérialisée et par voie d'affichage sur le ou les lieux concerné(s) par la concertation au minimum 15 jours avant le début de cette dernière, afin que le public le plus large soit informé de la démarche de concertation.

La concertation préalable se déroule du 1^{er} juillet 2021 au 23 juillet 2021 au moyen d'outils d'information suivants :

- Un avis de concertation est publié au moins quinze jours avant le début de la concertation préalable sur le site internet de la mairie du Tampon, à l'adresse suivante :

<https://www.letampon.fr> et par voie d'affichages en mairie centrale du Tampon, à la mairie annexe de La Plaine des Cafres, à la mairie annexe de Trois Mares, sur le site du projet de Parc du Volcan, et à la mairie de la Plaine des palmistes.

Cet avis comportera les informations suivantes :

- L'objet de la concertation
- L'initiative de la concertation :
- La durée et les modalités de la concertation
- L'adresse du site internet sur lequel est publié le dossier soumis à concertation préalable :

<https://www.letampon.fr>

- Un dossier de concertation est mis à disposition du public pendant une durée de trois semaines à l'hôtel de ville du Tampon, à la mairie annexe de La Plaine des Cafres, et à la mairie annexe de Trois Mares (aux heures habituelles d'ouverture au public)

Le dossier permet à la population de prendre connaissance du projet, en mentionnant les objectifs et les caractéristiques principales du projet, son coût estimatif, un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement, en application des dispositions de l'article R121-20 du code de l'environnement qui mentionne que « (...) le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable établit un dossier de la concertation, qui comprend notamment :

- les objectifs et caractéristiques principales du plan, programme ou projet, y compris, pour le projet, son coût estimatif ;
- le cas échéant, le plan ou le programme dont il découle ;
- la liste des communes correspondant au territoire susceptible d'être affecté ;
- un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement ; (...) »

Le dossier pourra également être consulté par voie électronique sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.letampon.fr

Un registre destiné à recueillir les observations sera mis à disposition du public en mairie annexe de La Plaine des Cafres.

- Deux réunions publiques organisées par le maire avec la population, se dérouleront à la mairie annexe de La Plaine des Cafres :

- le jeudi 1^{er} juillet 2021 à 14 h 00

- le vendredi 23 juillet 2021 à 14 h 00

Il est proposé au public de tenir une réunion publique supplémentaire le samedi 10 juillet 2021 à 14h00

Les observations et propositions du public peuvent être déposées par voie électronique :

parcdovolcan.garants@gmail.com

ou par voie postale à l'attention des garants de la concertation préalable à l'adresse postale de la mairie centre :

256, rue Hubert Delisle 97430 LE TAMPON

Les observations du public pourront également être consignées dans les registres de la concertation préalable qui restera ouvert jusqu'à sa clôture.

Pendant la durée de la concertation, des ateliers thématiques se tiendront sur inscription (nombre limité à 15 à 20 personnes). Les dates des ateliers seront communiquées sur le site internet de la mairie du Tampon.

Les observations devront parvenir à la commune durant la durée de la concertation.

d) Le bilan de la concertation

A l'issue de la concertation préalable, dans un délai d'un mois, les garants transmettront le bilan à Monsieur le maire du Tampon qui le publiera sur le site internet de la mairie (Article R 121-23 du code de l'environnement).

Il comporte une synthèse des observations et propositions présentées qui résultent de la concertation (Article L 121-16-1 du code de l'environnement). Le bilan de la concertation fera l'objet d'une délibération du conseil municipal.

A compter de la publication du bilan des garants, le maire du Tampon dispose d'un délai maximal de deux mois pour publier sur son site internet les mesures qu'il jugera nécessaire de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation.

Autres réglementations applicables au projet de Parc du Volcan :

Le projet modifié de Parc du Volcan est soumis à étude d'impact en application du code de l'environnement.

Outre la concertation préalable, il fera l'objet des principales procédures suivantes : demande d'autorisation environnementale, enquête publique, permis d'aménager.

Le calendrier prévisionnel du projet (cf en annexe 1) présente les principales étapes :

- Concertation préalable :

du 1^{er} juillet au 23 juillet 2021

- Remise du bilan des garants :

23 août 2021

- Dépôt de la demande d'autorisation environnementale :

fin septembre 2021 (idem pour le permis d'aménager en mairie)

- Enquête publique :

fin juin 2022

- Avis et conclusions du commissaire-enquêteur (30 jours) :

fin juillet 2022

- Décision préfectorale :

octobre / novembre 2022

- Date envisagée de début de travaux :

fin 2022

- Date de fin des premiers travaux :

fin 2023

Ce calendrier prévisionnel est susceptible de faire l'objet d'ajustement en fonction de l'avancement des procédures.





II - CARACTERISTIQUES DU PROJET DU Parc du Volcan

1) Raisons et motivations du projet - les enjeux

Il est estimé qu'à l'horizon 2030 un million de personnes vivra dans le département, avec une proportion de l'ordre de 20% dans les Hauts. Il est donc impératif de créer des emplois dans cette microrégion des Hauts, au moyen d'activités économiques nouvelles pour la population.

A ce titre, la commune du Tampon a sollicité l'expertise du pôle emploi pour affiner le nombre de créations d'emplois dans les phases de préparation, de chantier et d'exploitation du parc. Une première analyse conduit à estimer le nombre total d'emplois créés à 150 environ.

Depuis de nombreuses années, l'enjeu est d'y favoriser une dynamique de développement économique et touristique, et ce, dans un cadre naturellement attractif. Plus de 30 000 véhicules légers circulent chaque fin de semaine dans les Hauts car ses atouts sont reconnus en matière de convivialité, de climat agréable et d'accueil de la part de la population. Cependant, les visiteurs ne s'y arrêtent pas par manque de structures ou d'activités proposées.

Aussi, le projet du Parc du Volcan de la Plaine des Cafres répond aux objectifs de :

- Favoriser le développement économique et touristique de la commune, en développant l'offre

d'emplois nouveaux ;

- Préserver le site dans son aspect végétal de biodiversité dominant ;
- Dynamiser et valoriser les activités de loisirs.

Ces objectifs correspondent au cadre stratégique pour les Hauts dont les axes visent à «l'aménagement et le renforcement de l'attractivité, le développement de nouveaux modes d'activité en s'appuyant sur les secteurs d'avenir, la promotion du potentiel humain et l'anticipation sur la qualification des acteurs ruraux, l'accès à la culture pour le plus grand nombre et la préservation de la biodiversité» portés par le Secrétariat Général des Hauts.

Les Hauts ont longtemps manqué d'infrastructures et d'équipements mais par leur situation singulière, ce sont des terres d'avenir, facteurs de développement et d'attractivité pour toute l'île.

Face à ces enjeux, les raisons d'être du projet du Parc du Volcan sont les suivantes :

- *Créer des emplois pérennes pour la population locale ;*
- *Développer l'activité économique au sein, et autour du parc ;*
- *Développer l'offre touristique existante ;*
- *Consolider l'aménagement végétal ;*
- *Offrir un tourisme de loisirs et des activités sportives appropriés ;*
- *Concevoir le parc comme un centre*

névralgique de détente et proposer un projet à destination d'un public varié ;

- *Concilier une implantation unique avec la pression urbanistique*

Concernant la préservation de la biodiversité, la recomposition végétale s'inspire du couvert originel et veille à raviver les reliquats de végétation indigène encore présents sur le site. Le travail sur la flore s'inscrit dans une forte dimension partenariale avec les différents acteurs de la protection et la mise en valeur de la diversité de la flore réunionnaise.

2) Présentation du projet de Parc du Volcan

Le projet de Parc du Volcan est situé sur les hauteurs de la commune du Tampon, à La Réunion. Cette commune bénéficie d'un territoire étendu entre les mi-pentes du Sud de l'île et les hauteurs de la Plaine des Cafres. Niché à 1600 mètres d'altitude, Bourg Murat est également situé sur un axe écologique et naturel, orienté NO / SE, unissant le Piton des Neiges au Piton de la Fournaise. Bénéficiant d'une vue imprenable sur le Piton des Neiges, le plus haut sommet de l'île, et localisé sur un plateau entouré de pitons volcaniques, le site retenu pour le projet du Parc du Volcan offre un cadre intéressant pour l'aménagement d'un site touristique valorisant les atouts du secteur.

La commune du Tampon souhaite compléter l'offre de loisirs en proposant

un nouvel équipement novateur à La Réunion. Le Parc du Volcan prendra appui sur la fréquentation importante de la Cité du Volcan et du Piton de la Fournaise et permettra d'attirer un public large de visiteurs à Bourg Murat. Ainsi, le projet a été pensé comme un équipement destiné à dynamiser l'activité de loisirs sur le secteur de la Plaine des Cafres, et le développement économique de la commune. Il permettra enfin de créer des emplois locaux, tout en s'intégrant dans le paysage.

Concernant sa localisation, le projet de Parc du Volcan est situé à 9,5km au nord-est de la commune du Tampon, au lieu-dit Bourg-Murat. Ce lieu-dit, plus haut point de la route des Plaines, se trouve à 1600 m d'altitude. Le parc s'étend sur une surface de 15 hectares. Plusieurs routes se situent autour du périmètre du parc : la route nationale N3, la route des Herbes Blanches et le chemin du Champ de Foire.

Situation du projet

Le site est choisi pour son implantation spécifique, en s'appropriant ses avantages naturels pour l'ouvrir vers un parc naturel aménagé.

Le projet global d'aménagement consiste en la réalisation d'équipements de loisirs sur une surface de 15 ha.

Le Parc du Volcan est conçu autour de la thématique centrée sur le végétal et la biodiversité. Les aménagements s'organisent autour :

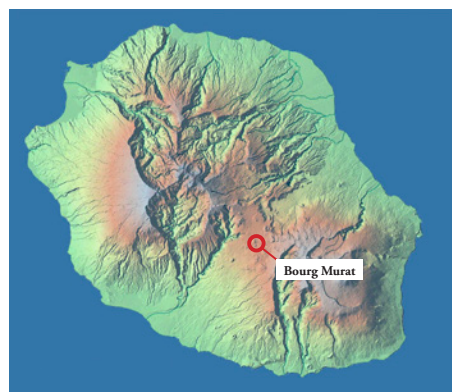
- Des activités de loisirs avec :
 - Une zone de découverte de la végétation des Hauts, incluant des serres et des cheminements au sein des espaces végétalisés ;
 - Une zone ludique familiale, d'aires de détente, repos et pique-niques ;
 - Une zone à sensations : tyroliennes, vélo cross, pump track, agrès sportif, etc., ainsi qu'un ballon captif, un

labyrinthe végétal et des toboggans.

- Des axes de circulation et quatre parkings favorisant la fluidité des déplacements à l'intérieur et aux abords du parc.

Le Parc du Volcan a vocation à devenir le haut-lieu de loisirs et de détente du sud de l'île, à l'horizon 2024-2025. (Date prévisionnelle d'exploitation du parc).

Il pourra accueillir 30 000 à 40 000 visiteurs par an.



Plan des trois zones du projet modifié de Parc du Volcan



Pour information, il est prévu d'aménager en périphérie du Parc du Volcan un carrefour à sens giratoire afin de fluidifier la circulation sur la route nationale RN3 pour l'accès au Champ de foire.







3) Programmation

Le projet de création du Parc du Volcan, tel que présenté dans le présent dossier, s'articule en trois étapes :

- Les travaux simples de terrassement sur le périmètre du projet ;
- Les travaux d'aménagement du parc : réseaux, voiries, cheminements, plantations, équipements, etc... ;
- L'exploitation du parc : mise en service du parc et vie sur le long terme, événements.

4) Présentation des trois zones du parc

La programmation du Parc du Volcan est axée sur une offre de loisirs «nature». Le parc est conçu autour de la thématique du végétal, par la découverte de la végétation des Hauts et des activités de loisirs.

Les parcours mettent en exergue les espèces endémiques et les espèces indigènes réunionnaises de manière à garantir la parfaite adaptation des essences plantées dans les milieux en place et de limiter les contraintes d'entretien sur le futur parc. La stratégie végétale développée nuance différentes ambiances paysagères. Le détail des espèces et des arborescences plantées est

présenté en annexes.

Les aménagements s'organisent ainsi autour :

- d'une zone de découverte de la végétation des Hauts
- d'une zone ludique familiale
- et d'une zone à sensations

Le public visé sera tant :

- des randonneurs à pied, VTT, cherchant des conditions optimales pour préparer le départ,
- des riverains, pour se promener, se détendre, pratiquer les activités
- des familles de l'île, désireuses de participer aux attractions et aux animations, ou simplement venir pique-niquer dans un cadre naturel retrouvé



Un labyrinthe végétal est également aménagé :

Les nombreux cheminements du parc sont accompagnés par des alignements d'arbres et arbustes aux essences variées.

Les espaces de contemplation invitent à se ressourcer, dans des structures légères et ajustées au terrain.

- des touristes projetant de s'aventurer vers Le Piton de La Fournaise ou découvrir l'environnement du Volcan.

a) La zone de découverte de la végétation

Le site du Champ de Foire présente des espaces naturels bien préservés, au travers notamment des forêts de Branles et de Tamarins, et des potentialités très intéressantes en termes de restauration de milieux écologiquement remarquables.

Ce site représente donc une opportunité unique, sous l'angle d'un «laboratoire végétal». Il conserve l'existant et valorise et développe le couvert végétal originel, qui correspond localement aux forêts de Tamarins

Cette zone de découverte de la végétation a pour vocation de mettre en valeur la végétation existante, enrichie par de nombreuses plantations endémiques.

Deux grandes serres géodésiques, l'une sur le thème des endémiques des hauts, l'autre sur le thème des endémiques des bas, sont aménagées. Les deux serres endémiques seront approvisionnées par la pépinière du Tampon. Elles reproduisent chacune le climat approprié (celui des bas ou des hauts de l'île) afin d'exposer au public des plantes remarquables spécifiques. Les stations botaniques sont des espaces ouverts et accueillants pour des espèces adaptées à un milieu particulier.





Un belvédère est également implanté sur l'un des points hauts du parc afin d'en avoir une vision panoramique.

Une grande passerelle immersive serpente à travers une végétation diversifiée, à laquelle sont intégrés des abris et des points de vue permettant d'apprécier le grand paysage et les pitons plus éloignés. Cette passerelle intègre également des tables de pique-nique, un amphithéâtre, un barbecue collectif.



Les visiteurs arrivent dans trois clairières végétales composées de fougères arborescentes. Différentes banquettes carrées sont installées sur l'ensemble des clairières.

Le jardin des brumes rappelle les forêts des hauts de Bébou et Bélouve. Symbolisant et matérialisant cette atmosphère humide au milieu des émergences de fougères arborescentes, le promeneur est invité à faire des découvertes tout au long du parcours. Des espaces densément peuplés alternent avec des zones de petites clairières, laissant ainsi filtrer la lumière.



b) La zone ludique familiale

Cette zone sera composée d'aires de détente, de repos et de pique-nique. Les parcours du parc sont agrémentés de zones de pique-niques équipées de 31 parasols, de tables de pique-nique et de barbecues.

Le parc permettra de créer des lieux aux ambiances diversifiées accessibles à tout public. Chacun trouvera une activité : en famille, entre jeunes, avec des personnes âgées ou à mobilité réduite, seul ou en groupe. À la façon d'un campement de base, le Parc du

Volcan accueillera donc tous ceux qui veulent simplement côtoyer la nature ou se divertir au moyen d'activités qui procurent une sensation de découvertes du milieu.

équipement novateur à La Réunion. Le Parc du Volcan prendra appui sur la fréquentation importante de la Cité du Volcan et du Piton de la Fournaise et permettra d'attirer un public large de visiteurs à Bourg Murat. Ainsi, le projet a été pensé comme un équipement destiné à dynamiser l'activité de loisirs sur le secteur de la Plaine des Cafres, et le développement économique de la commune. Il permettra enfin de créer

des emplois locaux, tout en s'intégrant dans le paysage.

Quatre barbecues collectifs abrités (abris pitons) à l'architecture spécifique et repérables de loin sont également aménagés.

De nombreux bancs et transats ponctuent les cheminements.



Quatre locaux permettront d'accueillir les visiteurs aux endroits stratégiques (entrées du parc et grands équipements : ballon captif et tyroliennes)



c) La zone à sensations



Cette zone à sensations intègre des usages sportifs et sensationnels tels qu'un parcours vélo cross, un pumptrack, des agrès sportifs, des aires de jeux, ainsi qu'un ballon captif.

Des restanques aménagées de 12 toboggans à l'ouest du parc permettant aux enfants de dévaler les 15 mètres de dénivelé.





Des talus en sol souple avec prises d'escalades et cordages permettent de remonter. Des balançoires géantes sont également proposées. Une aire de jeux en forme de volcan est réalisée à proximité, près de laquelle une aire de pique-nique permet aux parents de patienter. Un pumptrak de 400 m (parcours en boucle fermée constituée de bosses consécutives et de virages relevés) permet aux cyclistes de tous niveaux de s'entraîner.



Le ballon captif

Le ballon captif offre aux visiteurs une vue imprenable sur le parc dans son intégralité. Cet endroit est propice à la détente.

Pour résumer, à l'intérieur du parc, s'insèrent des aménagements à destination des familles et des touristes : ludiques, aériens et adaptés au paysage.

Les parcours immersifs s'insèrent dans le cadre paysager du parc. Des cheminements PMR sont également prévus. Le parc respecte la zone naturelle, le bâti étant entièrement réalisé sur pilotis ; ce qui préserve le sol naturel.

Plusieurs attractions sont proposées : l'accrobranche, le circuit aux échasses, le parcabout et le jardin de nids. Différents parcours avec des niveaux supérieurs sont proposés pour le parcours accrobranche.

Synthèse : Le projet se décline selon cinq thèmes paysagers :

- La régénération d'un paysage naturel et l'implantation de plantes endémiques de l'île de la Réunion ;
 - La mise en place d'éléments construits s'intégrant dans un fond de scène paysager ;
- L'initiation de nouvelles productions de plantes endémiques, à travers plusieurs contrats de cultures spécifiques, afin de rester au plus près de la végétation originelle ;
- La mise en cohérence d'un système de cheminements efficaces et d'une mise en scène inédite et attractive ;
- Une appropriation du territoire via des jardins thématiques, et la confirmation de la biodiversité grâce aux serres et aux stations botaniques.

Le but est de présenter aux visiteurs un lieu d'interprétations scénographiques et de parcours. Les aménagements du parc permettent la création d'espaces verts et naturels dans lesquels s'insèrent en douceur des zones de découverte.

Création d'aménagements paysagers

- serres endémiques sphériques
 - stations botaniques
 - jardins
- clairières

Insertion d'espaces anthropisés

- parcours nature immersif
- espaces de contemplation et de structures de convivialité
- activités de sport et nature
- espaces ludiques

Le site du Champ de Foire présente des espaces naturels bien préservés, au travers notamment des forêts de Branles et de Tamarins, et des potentialités très intéressantes en termes de restauration de milieux écologiquement remarquables.

Ce site représente donc une opportunité unique, sous l'angle d'un «laboratoire végétal». Il conserve l'existant et valorise et développe le couvert végétal originel, qui correspond localement aux forêts de Tamarins



5) Les stationnements

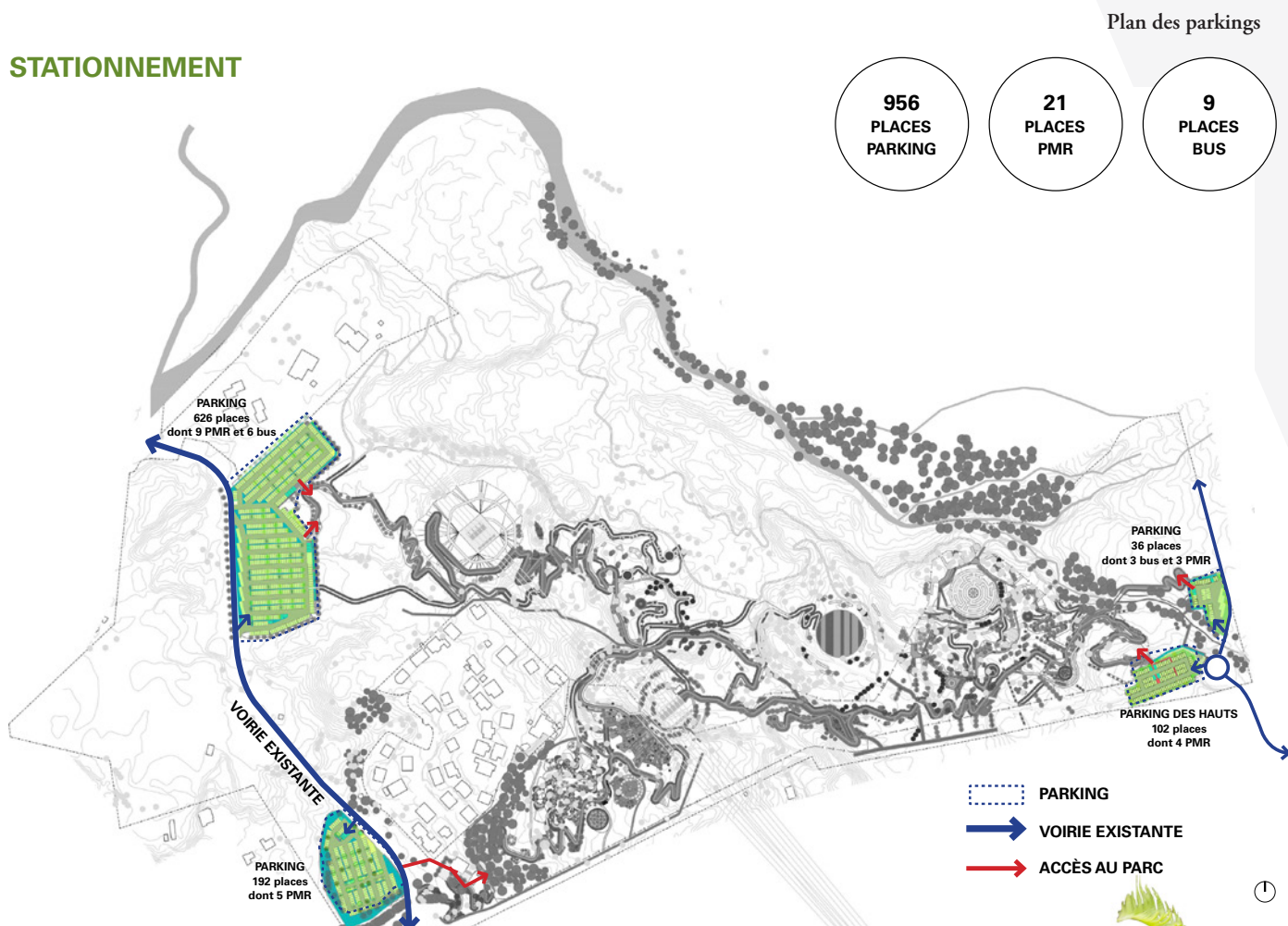
Afin de préserver l'aspect naturel et paysager, les axes de circulations se veulent optimisés et soignés. Les flux mobiles sont de deux types :

- ceux des véhicules ;
- ceux de déplacement doux : visiteurs à pied, à vélo ou à cheval.

Les flux doivent se croiser, permettre potentiellement des échanges ou des rencontres, sans conflit d'usages. Les aménagements des axes de circulation et des quatre parkings permettent l'accès au parc ; ils favorisent la fluidité des déplacements à l'intérieur et aux abords du parc :

- Route du Champ de foire ;
- Voie de contournement du Piton Dugain ;
- Voie de contournement de la ravine.

STATIONNEMENT



Le site sera sujet à de grands pics de fréquentations, notamment les dimanches.

C'est pourquoi plusieurs zones de stationnements à capacité variable, réversibles et proches des infrastructures recevant le plus grand nombre de personnes sont mises en place.

On compte quatre parkings qui desservent le parc, d'où partent 4,4 km de cheminements PMR et 2,7 km de cheminements secondaires menant aux différentes activités du parc.

Une partie de la capacité des stationnements est réservée aux bus. Les places de stationnement sont réparties sur différents stationnements. Conformément à la réglementation, un minimum de 2% du nombre total de places sera réservé aux personnes à mobilité réduite.

La capacité des stationnements prévus pour recevoir les véhicules des visiteurs est d'environ 956 VL, 21 places PMR, et 9 places de bus. Peu visibles depuis les abords, les stationnements s'insèrent dans le paysage naturel grâce à un jeu avec la topographie et un système de noues et de plantations denses.

6) Coût estimatif du projet et financement

Le coût du projet de Parc du Volcan est estimé à environ **11,6 M d'euros**. Le projet d'une surface de 15 ha, est éligible aux aides européennes au titre des fonds FEDER.

Le programme POE 2014-2020 prévoit un montant plafonné des dépenses éligibles à hauteur de 4 M€ HT, soit environ 2,8 M€ HT, correspondant à 70% du montant plafonné. La Région a proposé de scinder l'aménagement en deux volets cohérents.

La date limite de fin des premiers travaux est fixée au 31 décembre 2023. A ce titre, la commune du Tampon a présenté en mai 2021 un premier dossier de demande de financement sur le programme POE 2014-2020. Un estimatif des postes de dépenses et un argumentaire expliquant la phase à réaliser avant l'échéance du **31 décembre 2023**, a été transmis le 21 mai 2021 à la Région Réunion.

Pour le premier dossier de demande de financement (POE 20214-2020), pour information, voici la liste des premiers travaux axés sur les postes de dépenses obligatoires et les premiers aménagements à réaliser :

- Travaux préparatoires
- Voiries/terrassements (cheminements, etc...)
- Maçonnerie
- Réseaux d'assainissement et réseaux divers
- Espaces verts/ plantations
- Premiers équipements (bancs, barbecue).

Ces premiers travaux proposés permettront aux familles et aux touristes de découvrir la beauté et la biodiversité du site, par le biais des cheminements et des sentiers en pleine nature, à plus de 1000 mètres d'altitude, à quelques

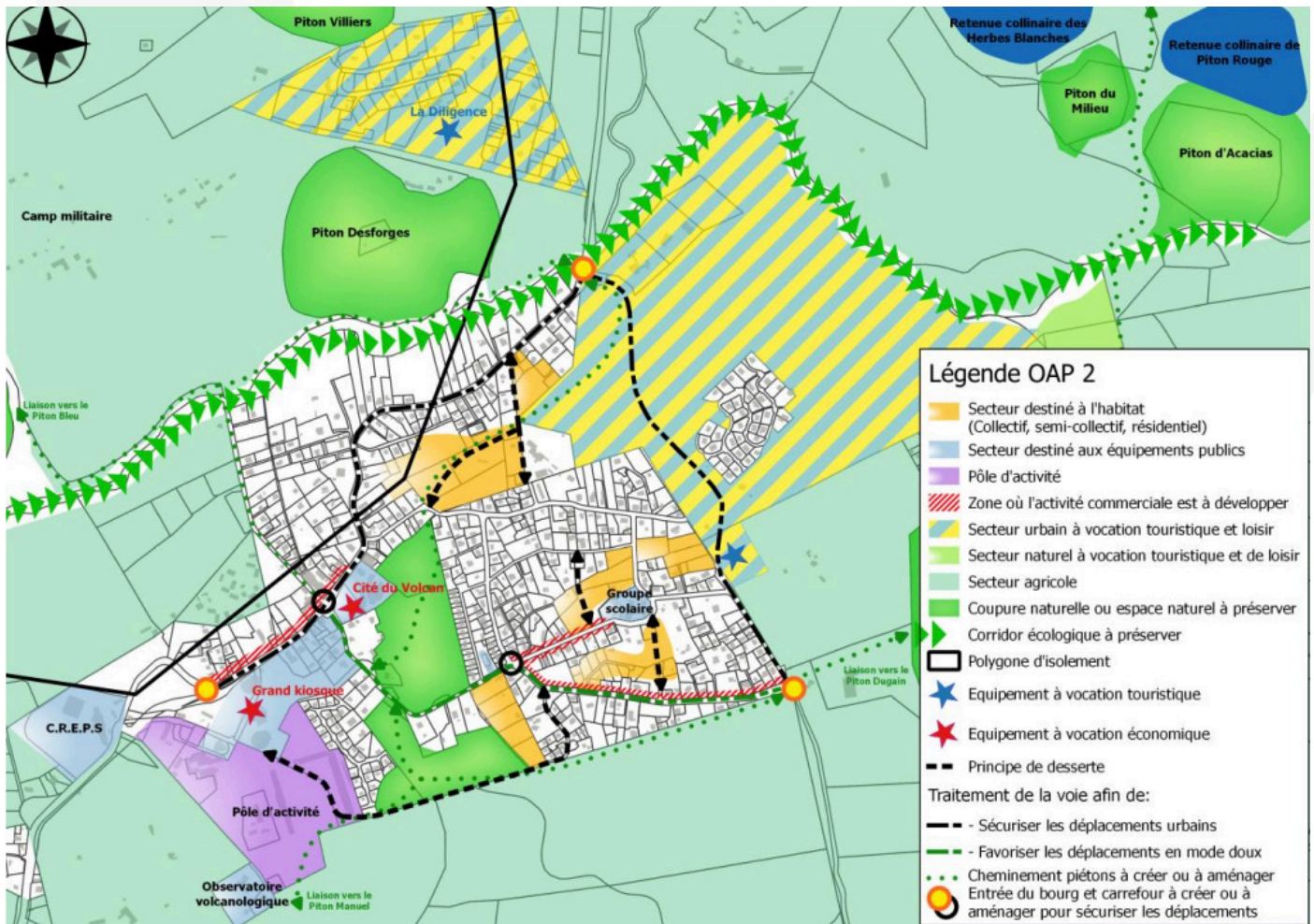
kilomètres du piton de La Fournaise, avec une vue imprenable sur le Piton des Neiges.

Dans un second temps, la commune du Tampon présentera un second dossier de demande de financement sur le programme **POE 2021-2027. Il portera sur les équipements importants restant à réaliser en 2024, dont notamment les serres (dômes géodésiques) qui s'insèrent dans la zone de découverte de la végétation des Hauts, les divers éléments d'ouvrages (dôme abri pour les familles, bois, affût/belvédère, filets accrobranches, toboggans, grandes balançoires, etc...), les plantations.**

Les travaux seront bien répartis afin qu'ils puissent se réaliser dans la continuité de manière cohérente, après mise en œuvre des procédures et obtention de l'autorisation environnementale en 2022 par les services de l'Etat.

À noter : L'accès aux tyroliennes ainsi qu'au ballon captif, sera payant, contrairement au Parc du Volcan qui sera ouvert gratuitement au public.

III - PLAN OU PROGRAMME DONT LE PRÉSENT PROJET DÉCOULE



Le site est situé dans un secteur couvert par le Plan Local d'Urbanisme (PLU), approuvé en date du 29 juin 2019. Elle est une zone classée à la fois en espace d'urbanisation prioritaire et dans un périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). Le secteur est considéré comme majeur pour la mise en œuvre de ses politiques et orientations portées

par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Les objectifs de l'OAP sont multiples :

- Protéger l'espace agricole et touristique ;
- Développer l'attrait touristique ;
- Structurer le village ;

Les partis d'aménagement sont les suivants :

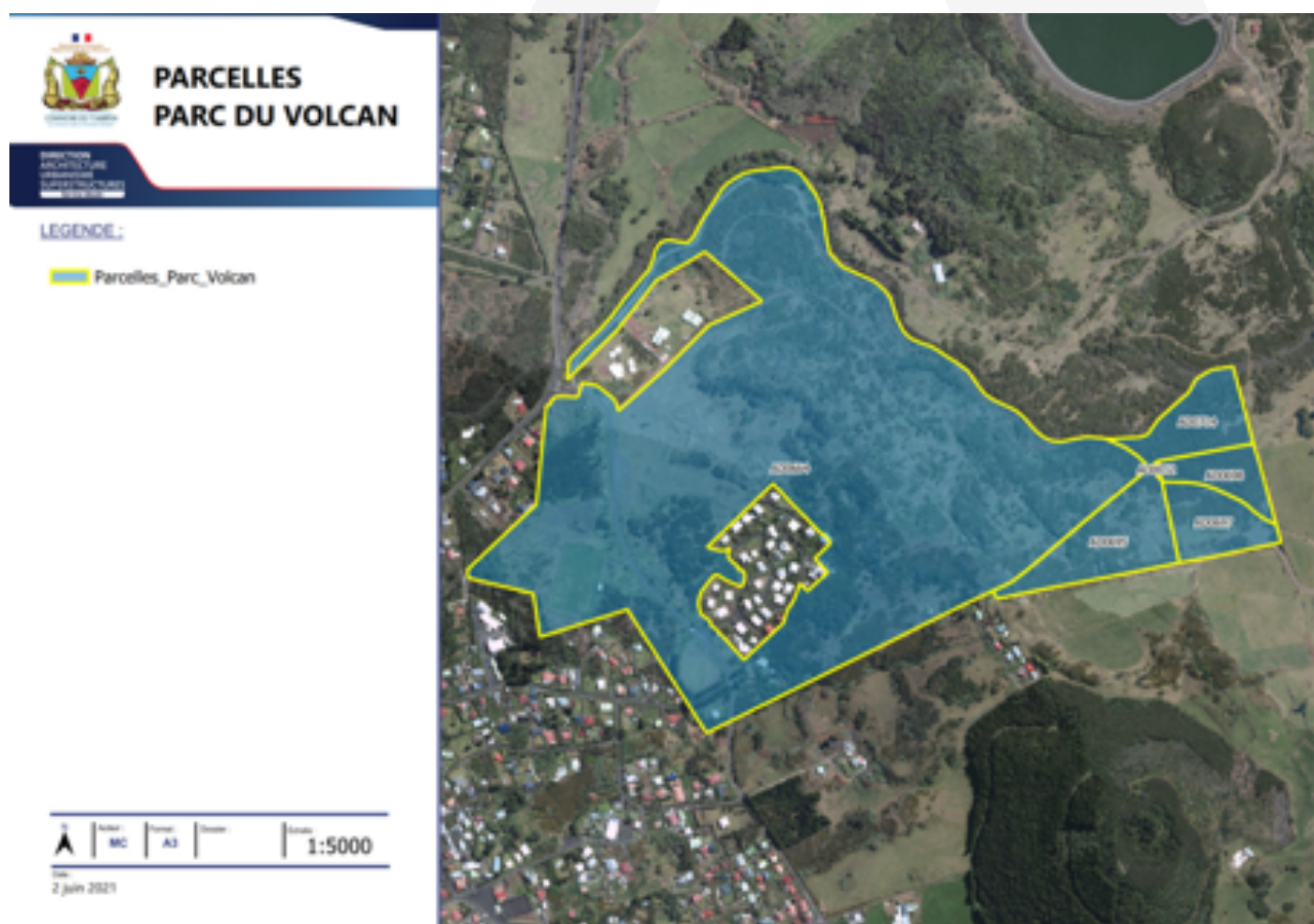
- Développer le tissu urbain ;
- Restructurer le bourg par une réorganisation de la trame viaire.



IV - LISTE DES COMMUNES CORRESPONDANT AU TERRITOIRE SUSCEPTIBLE D'ÊTRE AFFECTÉE PAR LE PROJET

Seule la commune du Tampon est concernée par l'implantation du projet.

L'emprise foncière concerne les parcelles cadastrales de section AD n° 664, AD 0714, AD 0012, AD 0698, AD 0697 et AD 0695.





V - APERÇU DES INCIDENCES POTENTIELLES SUR L'ENVIRONNEMENT

- Zonage du patrimoine naturel

Le projet se situe dans l'aire d'adhésion du Parc national de La Réunion et dans le Bien inscrit à l'UNESCO. Il est situé en partie en continuité écologique, mais aussi en zone agricole et en espace urbanisé à densifier. Il est aussi en partie zone préférentielle d'urbanisation au titre du SAR 2011. Une réserve biologique dirigée et une zone concernée par arrêté Préfectoral de Protection de Biotope sont situées à moins de 3 km de la zone d'étude. La zone d'étude recoupe trois ZNIEFF de type 1 et une ZNIEFF de type 2.

- Incidences environnementales

Le projet modifié est soumis à une procédure d'évaluation environnementale et fera l'objet d'une demande d'autorisation environnementale prévue fin septembre 2021.

L'étude d'impact, en cours de réalisation par le bureau d'études BIOTOPE, synthétisera et compilera les données afin d'approfondir les incidences et les mesures de réduction d'impact.

Un certain nombre d'enjeux liés aux contraintes et aux atouts du site sont déjà identifiés.

L'enjeu porte sur la faune et la flore, les habitats naturels avec des enjeux écologiques importants, notamment les tamarinaires et les fourrés à Branle, pour lesquels plusieurs investigations écologiques ont été réalisées sur le site en 2015, 2017 et 2019.

De manière générale, il est opportun de préserver la trame verte qui conforte les

espaces naturels riches, de favoriser les corridors écologiques du Bras de la Plaine et la rivière des Remparts, et de valoriser la continuité écologique dans les Hauts.

a) Point sur les enjeux environnementaux

Le site retenu pour l'installation du Parc du Volcan est caractérisé par des enjeux forts de biodiversité qui seront pris en compte dans le projet.

- La flore et la faune

Le site présente des milieux naturels indigènes et notamment des habitats indigènes à forts enjeux de conservation (Forêts à *Acacia heterophylla* et *Erica reunionensis*, Fourrés de montagne humides à *Erica reunionensis*), qui représentent environ 25% de la surface d'emprise du projet.

La flore est assez diversifiée avec 132 espèces végétales, dont 87 espèces indigènes :

– 2 espèces protégées à enjeu très fort de conservation sont présentes sur l'aire d'étude : *Sophora denudata* (2 individus au droit du champ de foire), ainsi qu'*Osmunda regalis* (2 individus au droit du champ de foire).

– 3 espèces à enjeu fort au droit du champ de foire uniquement : *Disa borbonica*, *Anemia marginalis* et *Geniostoma pedunculatum*

– 33 espèces à enjeu moyen au droit du champ de foire

La faune également présente des enjeux forts de conservation, notamment concernant les

insectes, puisqu'une espèce indigène protégée est présente sur le site, et 7 autres espèces à enjeu. Les oiseaux représentent également un enjeu fort, avec 13 espèces indigènes protégées identifiées sur le site :

– 6 espèces nicheuses et protégées : Tarier de la réunion (*Saxicola tectes*), Oiseau la vierge (*Terpsiphone bourbonnensis*), Oiseau-lunettes gris (*Zosterops b. borbonicus*), Oiseau-lunettes vert (*Zosterops olivaceus*), Tourterelle malgache (*Nesoenas picturata*), Merle pays (*Hypsipetes borbonicus*)

– 5 espèces sont présentes en chasse et/ou transit sur le secteur d'étude : Salangane des Mascareignes (*Aerodramus francicus*), Hirondelle de Bourbon (*Phedina borbonica*), Puffin de Baillon (*Puffinus bailloni*), le Pétrel de Barau (*Pterodroma baraui*), le Pétrel noir (*Pseudobulweria aterrima*)

Le Busard Maillard est également présent, avec notamment le territoire de chasse d'un couple qui occupe une partie de l'aire d'étude.

- Le paysage

Enfin, des enjeux sont à considérer en matière de paysage, la zone d'étude se situant sur l'entité paysagère remarquable de la Plaine des Cafres, sur un axe structurant touristique identifié comme « route paysage ». Elle propose un paysage de prairie ouvert, avec un point de vue sur le Piton des Neiges. L'intégration paysagère du projet est prise en compte.

- Les risques naturels

La zone d'étude est exposée au risque cyclonique. Elle est concernée par un fort aléa inondation au Nord. Cette inondation résulte notamment du débordement de la Ravine du Bras de Pontho (cours d'eau intermittent), lors d'épisodes de fortes pluies. La zone d'étude est située globalement en aléa faible à modéré de glissement de terrain. Toutefois, au Nord de cette aire d'étude, la traversée de la Ravine du Bras de Pontho et au Sud de la zone d'étude, le Piton Dugain se trouve en aléa élevé.

Le risque est faible à modéré pour les incendies sur la zone d'étude, ainsi que pour la sismicité.

- Hydrogéologie

Aucun cours d'eau du Domaine Public Fluvial n'est présent dans la zone d'étude ni à proximité immédiate.

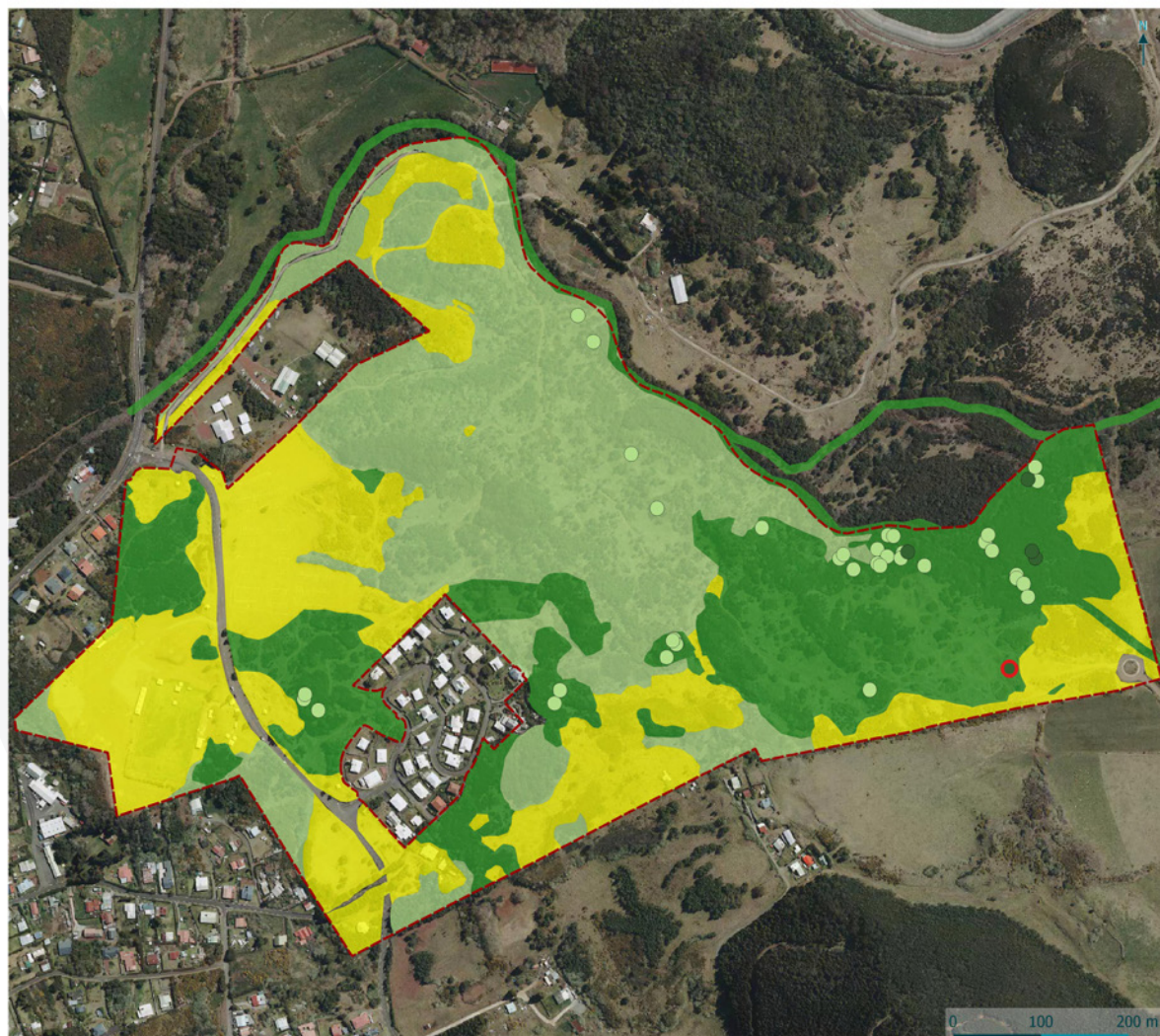
- Cadre de vie

La qualité de l'air est bonne sur le territoire de la Réunion. Bourg - Murat possède un air de

bonne qualité qui peut cependant être pollué par le soufre durant les phases éruptives du piton de la fournaise.

Le site est principalement exposé au bruit généré par les circulations sur la RN3. L'ambiance sonore est majoritairement modérée, sauf pour quelques habitations situées en bordure immédiate de la RN3.

Synthèse des enjeux écologiques terrestres



Synthèse des enjeux écologiques terrestres

Volet environnemental de la mission de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement du Parc du Volcan

Légende

Zone d'étude

Enjeu

Faible

Moyen

Fort

Point d'intérêt

Enjeu fort (espèce protégée)

Enjeu fort

Enjeu moyen



b) La mise en place de mesures environnementales à toutes les étapes du projet

Point d'attention :

Il convient de préciser que les mesures présentées ci-dessous seront à affiner et ne sont donc pas définitives. Afin d'éviter et de réduire les impacts du projet sur l'environnement au sens large, des mesures environnementales ont été intégrées dès la conception du projet, dans le choix de localisation et d'implantation des ouvrages :

- Evitement d'un secteur à forts enjeux écologiques au droit du champ de foire, sur lequel aucun défrichement ne sera réalisé.

- Architecture paysagère du parc permettant d'atténuer l'effet de modification de la topographie en intégrant le parc dans le paysage élargi du secteur.

En complément de ces mesures, la phase travaux sera menée en mettant en œuvre les mesures suivantes :

- Délimitation des emprises de chantier, restreintes au strict nécessaire, avec mise en place d'un balisage

- Protection et préservation des espèces végétales sensibles, grâce à un balisage installé en amont des travaux

- Prévention des invasions biologiques

par la mise en place d'une stratégie anti-propagation

- Adaptation du phasage travaux en fonction du cycle biologique des espèces

- Inspection des plants de *Toddalia asiatica* en amont des opérations de débroussaillage

- Adaptation des éclairages de chantier

- Dévoisement de la canalisation de Piton rouge et dévoisement des réseaux électriques HTA, pour éviter le risque d'endommagement

- Règles de sécurité imposées aux entreprises de réduction des risques et mesures curatives concernant le risque incendie

- Stratégie de réduction des dégradations de la qualité de l'air due aux gaz d'échappement et aux poussières : plan de circulation, limitation de vitesse, arrosage, bâchage, zonage de stockage, entretien des engins de chantier

- Mesures de lutte contre le bruit

- Stratégie de réduction des pollutions de l'eau associées au chantier / mesures de chantier de réduction et d'évitement des pollutions / mesures de gestion des eaux de ruissellement.

Dans le cadre des travaux d'aménagements du parc, des déblais sont prévus sur l'ensemble du site. Les matériaux extraits seront en majorité

réutilisés directement sur site ou évacués en dépôt sur le secteur de Bourg Murat (anciennes carrières de scories) ou en installation de stockage adaptée au choix de l'entrepreneur.

Les travaux ne nécessitent que peu de terrassements. Les cheminements se fondent dans la topographie, et les arbres et arbustes existants sont conservés. Concernant les stationnements, quatre parkings le desservent d'où partent 4,4 km de cheminements pour les personnes à mobilité réduite (PMR) et 2,7 km de cheminements secondaires menant aux différentes activités du parc.

Voici les mesures proposées en phase d'exploitation du parc :

- Intégration environnementale et paysagère du projet, basée sur une palette végétale indigène et cohérente avec le site

- Matérialisation des zones sensibles et information du public

- Adaptation des éclairages extérieurs du parc en phase d'exploitation

- Suivi comportemental du Busard de Maillard

- Mesures de prévention et d'interdiction à l'attention des usagers contre le risque d'incendie

- Mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre associées à l'exploitation du parc (voitures



électriques, panneaux solaires, etc.)

- Sensibilisation des usagers
(consommation d'eau, pollutions,
déchets)

Des mesures de compensation des impacts environnementaux ont été déterminées et dimensionnées afin de garantir l'équilibre environnemental du projet :

- Compenser les surfaces de végétations et la flore remarquable perdues

- Compensation financière des incidences du projet sur le Busard de Maillard

Des mesures de suivi des impacts du projet sont également prévues.

À chaque fois que cela est nécessaire, la mise en place des mesures se fera avec l'accompagnement d'un coordinateur environnemental.

c) Stratégie végétale mise en œuvre

Le site du Champ de Foire présente des espaces naturels bien préservés, au travers notamment des forêts de Branles et de Tamarins, et des potentialités très intéressantes en termes de restauration de milieux écologiquement remarquables. Ce site représente donc une opportunité unique, sous l'angle d'un « laboratoire végétal ». Il conserve l'existant, valorise et développe le couvert végétal originel, qui correspond localement aux forêts de Tamarins. La commune s'est inspirée

du Schéma d'Interprétation Végétale (SIV) intégré en 2008 pour l'ensemble des aménagements végétaux du parc. La stratégie générale s'appuie sur le triptyque :

- préservation de l'existant

- restauration de milieux originels

- développement des activités dans les secteurs à enjeux écologiques plus faibles.

Dans ce cadre, le site est parfaitement adapté à cette logique puisqu'il présente un gradient de naturalité croissant, selon un axe ouest-est. C'est ainsi que la stratégie végétale a été pensée de la façon suivante :

- Préserver la faune et la flore remarquables existantes, et notamment les tamarinaies, les fourrés à Branle, et de façon plus spécifique la majorité des espèces patrimoniales recensées

- Restaurer la végétation originelle. Le milieu naturel avant l'arrivée de l'homme était une Tamarinaie.

Les actions de restauration respectent ainsi une palette végétale en cohérence avec cet habitat d'origine. Ces actions de restauration visent également les abords du Bras de Poncho, qui joue un rôle de corridor écologique à l'échelle locale. La restauration, qui associera les opérations de lutte contre les espèces exotiques envahissantes et les transplantations d'espèces indigènes et

endémiques, est réfléchi sous ses angles principaux :

- Un entretien facile des espaces replantés ;

- Un support pour permettre le développement de la biodiversité (faune et flore) ;

- Une diversification du milieu végétal en travaillant sur des ambiances et vocations différentes selon les secteurs (espaces de plantes mellifères, espaces de tamarinaies, ...)

- Une implantation des aménagements (ex : parking, ...) dans les secteurs à faibles enjeux écologiques ;

Le plan des ambiances paysagères (cf en annexes) respectera les enjeux écologiques remarquables initiaux.





VI - CONCLUSION

Le dossier de concertation permet d'informer et de recueillir les avis du public concernant les différents aspects du projet modifié du Parc du Volcan.

D'un coût estimé à 11,6 M€ et d'une surface de 15 ha, il est éligible aux financements relatifs aux fonds FEDER. Ainsi, les premiers travaux devront être réalisés au plus tard le 31 décembre 2023 afin de bénéficier des subventions européennes.

Concrètement, le Parc du Volcan proposera des aménagements basés sur la découverte de la végétation des Hauts. Sur le plan environnemental, le site retenu pour l'installation du parc est caractérisé par des enjeux forts de biodiversité qui sont pris en compte dans le projet. Le projet est donc simplifié pour son insertion dans la nature, une harmonie au sein d'espaces de détente, et une prise en compte du lien avec la biodiversité des espèces.

Le parc accueillera ceux qui souhaitent côtoyer la nature au moyen d'une diversité d'activités procurant une sensation de découverte du milieu naturel. L'enjeu majeur de l'aménagement est donc d'inviter à s'approcher, à voir, à toucher dans un environnement naturel basé sur la découverte du végétal. S'intégrant comme un pivot au cœur de pitons de La Plaine des Cafres, le parc diffuse et génère un écosystème. L'ensemble du parc trouve son identité forte au moyen d'activités innovantes dans un environnement naturel constitué de plantes endémiques de La Réunion. Cette dynamique est instaurée dans le but de révéler la richesse naturelle insoupçonnée.

Ce projet à enjeux, marque l'engagement de la commune du Tampon dans un projet de développement à caractère économique et social, soucieux de sa pleine intégration dans un espace naturel exceptionnel.



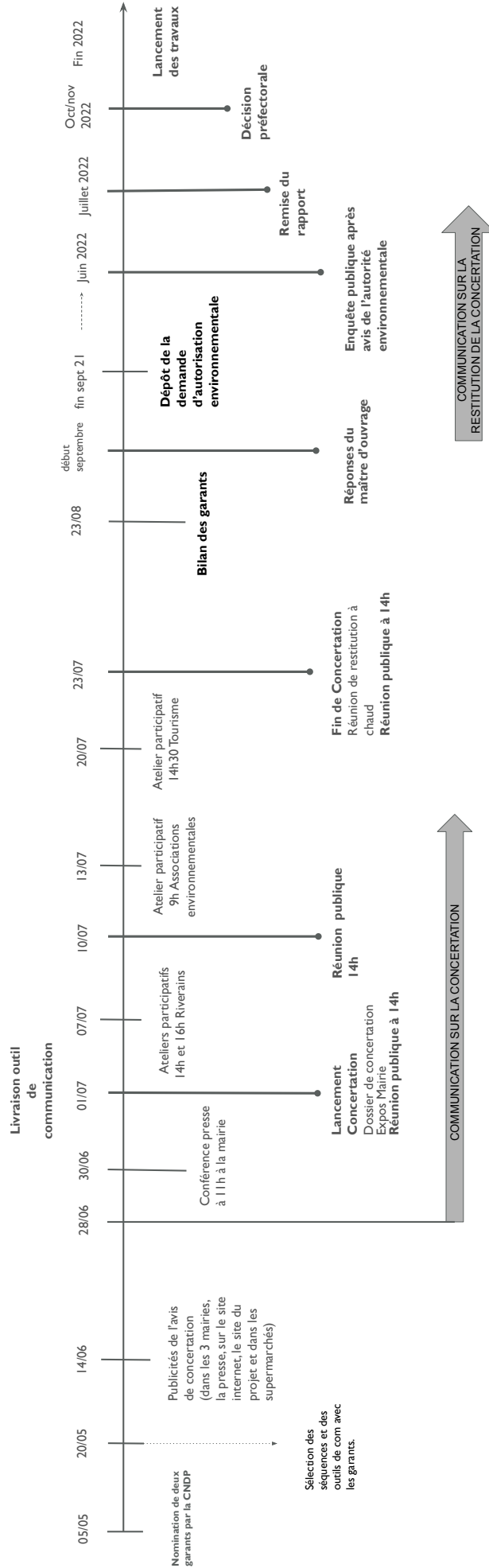




ANNEXES

PARC DU VOLCAN

**RETROPLANNING PREVISIONNEL
DE CONCERTATION**



PARC DU VOLCAN



1 Abri piton

2 Abri de la passerelle immersive

3 Labyrinthe végétal

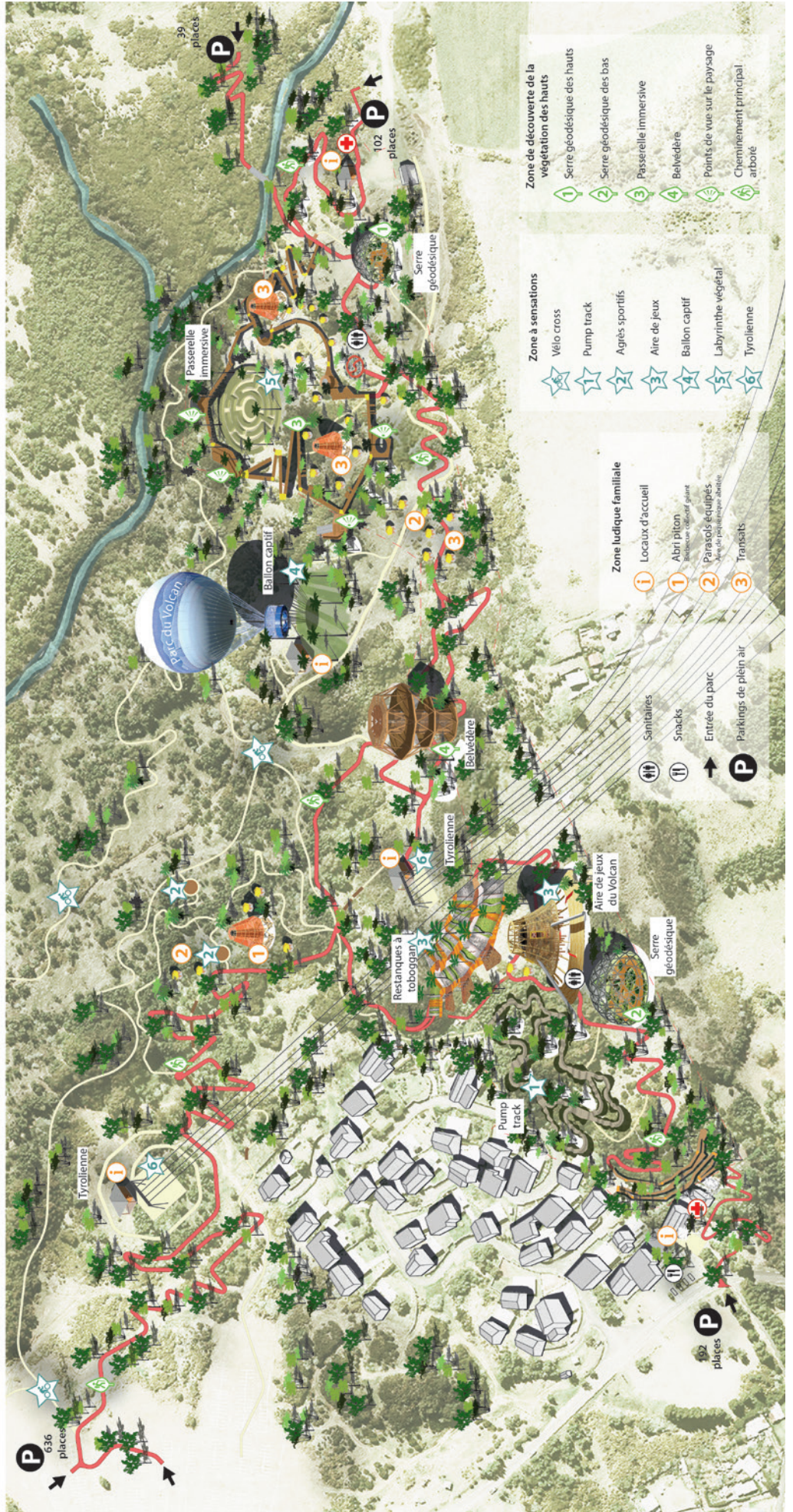
4 Serres géodésiques

5 Ballon captif

6 Belvédère

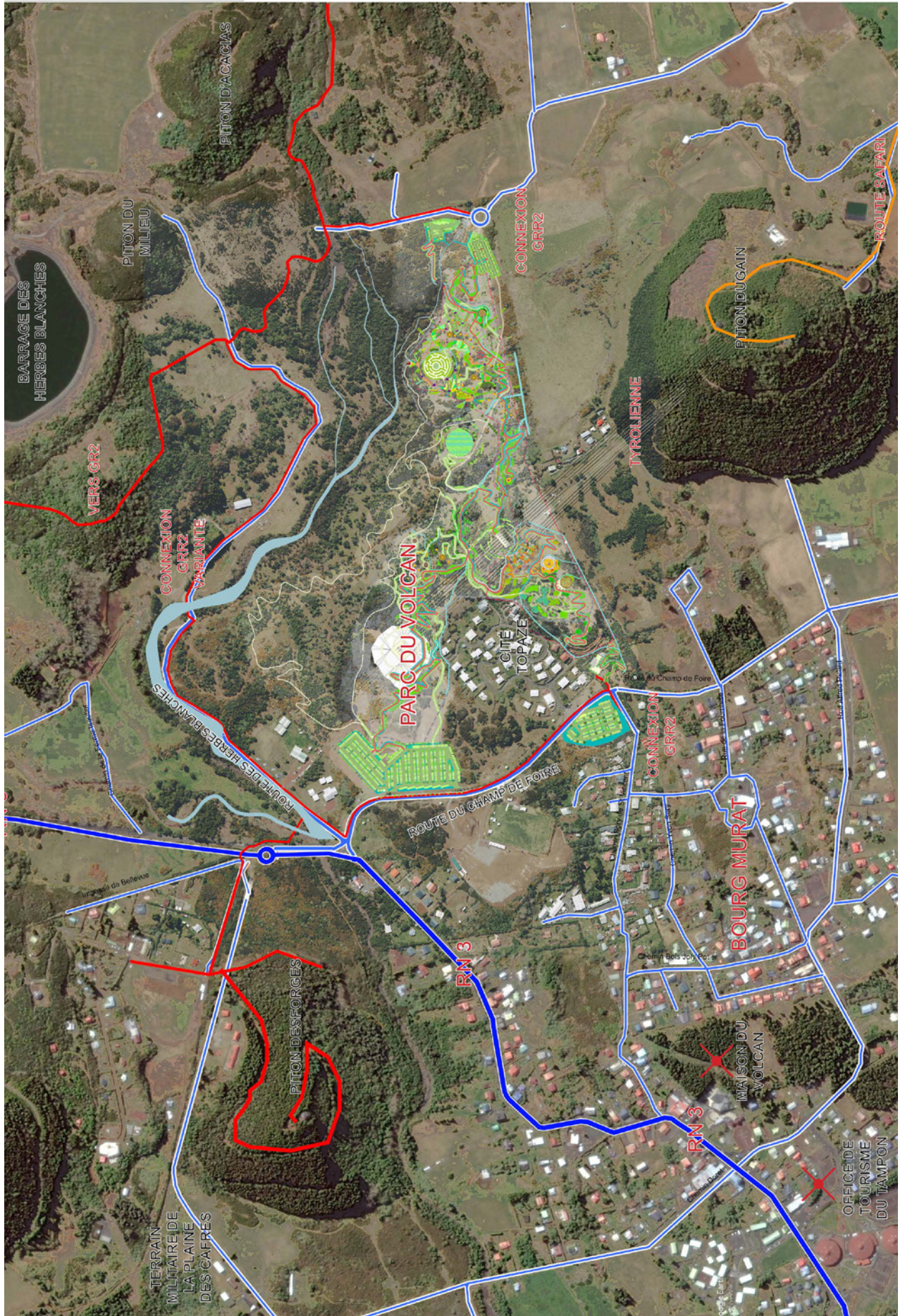
7 Aire de jeux du Volcan

8 Restanques à toboggan



- Zone de découverte de la végétation des hauts**
- 1 Serre géodésique des hauts
 - 2 Serre géodésique des bas
 - 3 Passerelle immersive
 - 4 Belvédère
 - 5 Points de vue sur le paysage
 - 6 Cheminement principal arboré
- Zone à sensations**
- 1 Vélo cross
 - 2 Pump track
 - 3 Agrès sportifs
 - 4 Aire de jeux
 - 5 Ballon captif
 - 6 Labyrinthe végétal
 - 7 Tyrolienne

- Zone ludique familiale**
- 1 Locaux d'accueil
 - 2 Abri piton
 - 3 Parasols équipés
 - 4 Transats
- Sanitaires
- Snacks
- Entrée du parc
- Parkings de plein air

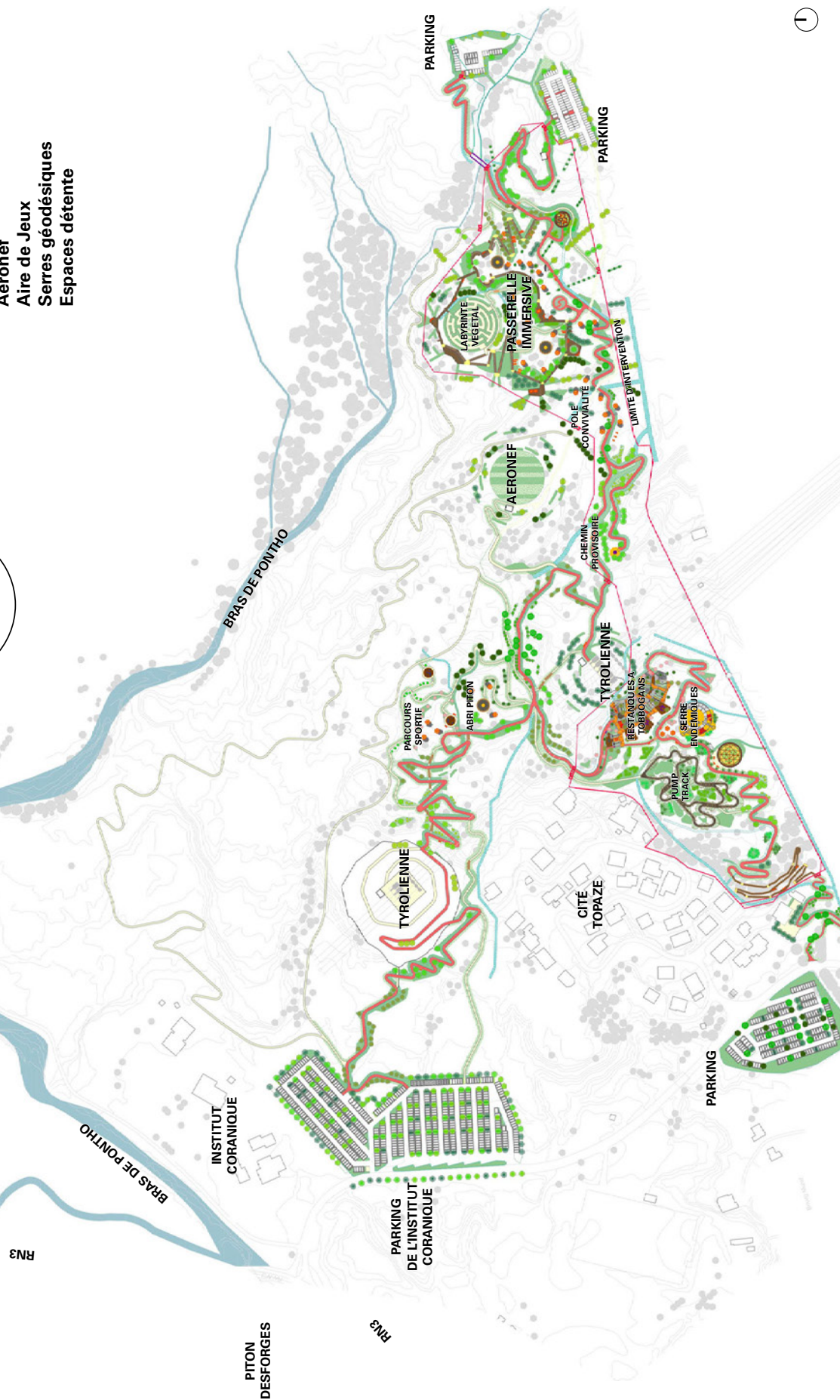


PLAN MASSE GÉNÉRAL

15 HA

PROGRAMME :

- Tyroliennes
- Parcours sportif
- Pump track
- Labyrinthe végétal
- Aeronef
- Aire de Jeux
- Serres géodésiques
- Espaces détente

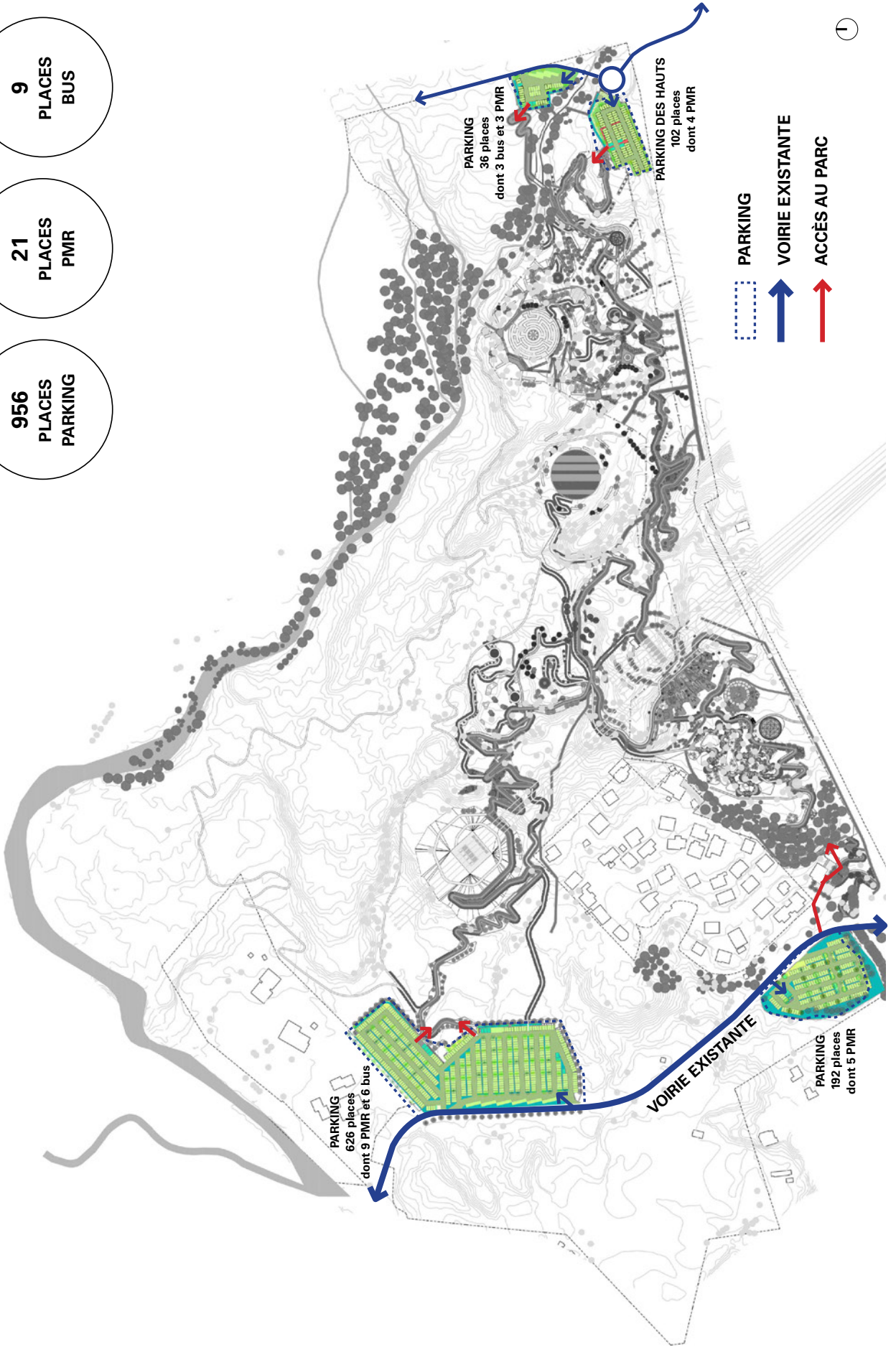


STATIONNEMENT

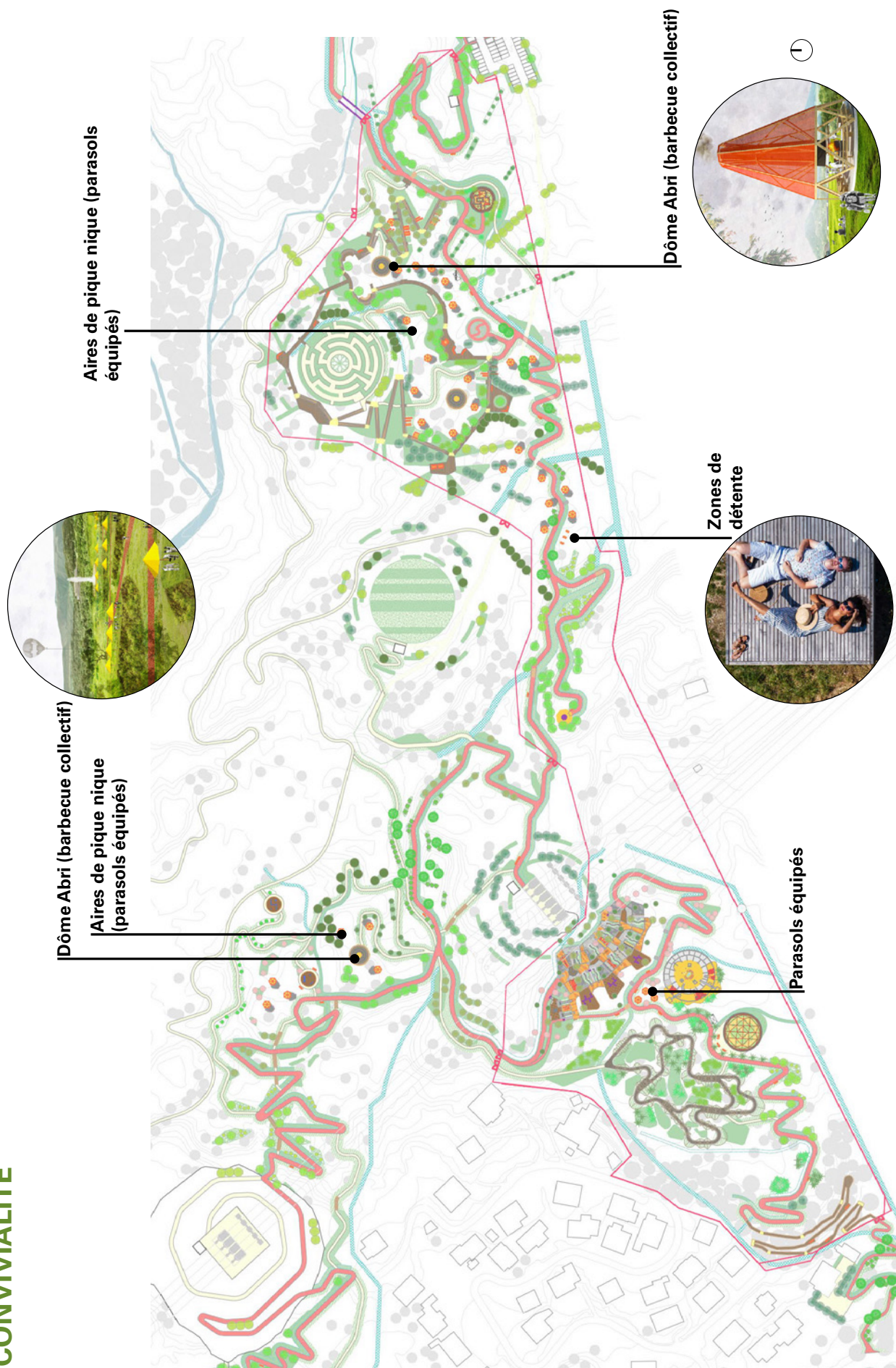
956
PLACES
PARKING

21
PLACES
PMR

9
PLACES
BUS



CONVIVALITÉ

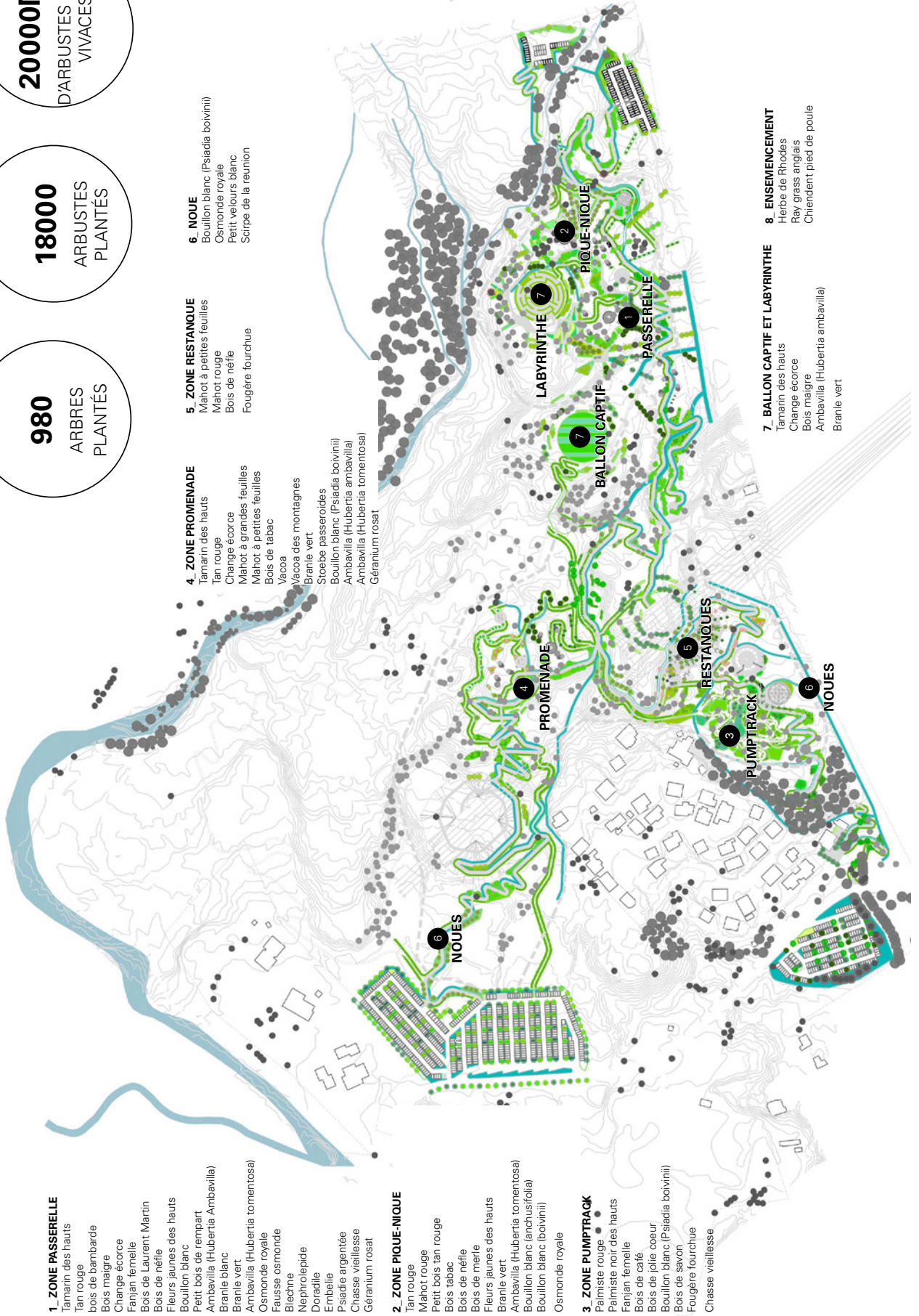


AMBIANCES PAYSAGÈRES

980
ARBRES
PLANTÉS

18000
ARBUSTES
PLANTÉS

20000M²
D'ARBUSTES ET DE
VIVACES



1. ZONE PASSERELLE

- Tamarin des hauts
- Tan rouge
- bois de bambarde
- Bois maigre
- Change écorce
- Fanjan femelle
- Bois de Laurent Martin
- Bois de néfle
- Fleurs jaunes des hauts
- Bouillon blanc
- Petit bois de rempart
- Ambavilla (Hubertia Ambavilla)
- Branle blanc
- Branle vert
- Ambavilla (Hubertia tomentosa)
- Osmonde royale
- Fausse osmonde
- Blechné
- Nephroleptide
- Doradille
- Entelle
- Psadia argentée
- Chasse vieillesse
- Géranium rosat

2. ZONE PLOUE-NIQUE

- Tan rouge
- Mahot rouge
- Petit bois tan rouge
- Bois tabac
- Bois de néfle
- Bois de merle
- Fleurs jaunes des hauts
- Branle vert
- Ambavilla (Hubertia tomentosa)
- Bouillon blanc (Anchustriolia)
- Bouillon blanc (boivini)
- Osmonde royale

3. ZONE PUMPTRACK

- Palmiste rouge
- Palmiste noir des hauts
- Fanjan femelle
- Bois de café
- Bois de jolis coeur
- Bouillon blanc (Psadia boivini)
- Bois de savon
- Fougère fourchue
- Chasse vieillesse

4. ZONE PROMENADE

- Tamarin des hauts
- Tan rouge
- Change écorce
- Mahot à grandes feuilles
- Mahot à petites feuilles
- Bois de tabac
- Vacoa
- Vacoa des montagnes
- Branle vert
- Stoebe passeroides
- Bouillon blanc (Psadia boivini)
- Ambavilla (Hubertia ambavilla)
- Ambavilla (Hubertia tomentosa)
- Géranium rosat

5. ZONE RESTANQUE

- Mahot à petites feuilles
- Mahot rouge
- Bois de néfle
- Fougère fourchue

6. NOUE

- Bouillon blanc (Psadia boivini)
- Osmonde royale
- Petit velours blanc
- Scirpe de la reunion

7. BALLON CAPTIF ET LABYRINTHE

- Tamarin des hauts
- Change écorce
- Bois maigre
- Ambavilla (Hubertia ambavilla)
- Branle vert

8. ENSEMENCEMENT

- Herbe de Rhodes
- Ray grass anglais
- Chiendent pied de poule

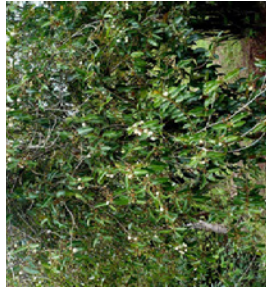
PALETTES VÉGÉTALES PAR SECTEURS

Le parc du volcan s'installe au sein d'un ensemble végétal complet, disposant de qualités paysagères intrinsèques et caractéristiques des écosystèmes réunionnais.

Notre approche paysagère consiste à enrichir et diversifier les ambiances végétales présentes sur le site à l'aide d'espèces endémiques locales. Ces plantes endémiques et plantes indigènes réunionnaises garantiront la parfaite intégration, adaptation et développement du projet dans le milieu en place et limitera ainsi les contraintes d'entretien sur le futur parc.

La stratégie végétale développée emploie divers associations d'espèces nuanciant plusieurs ambiances paysagères déclinées selon les secteurs identifiés ci dessous:

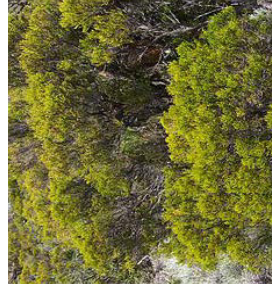
01_ZONE PASSERELLE



Aphibia theiroides, change écorce, H 14 m



Tambourissa elliptica, Bois de bombarde, H 15 m



Erica reunionensis, Branie vert, H 3m



Osmunda regalis, Osmonde royale, H 1,5m



Weinmannia trictora, Tan rouge, H 15m



Fougasia racemosa, Bois de Laurent Martin, H 7 m



Hypericum lanceolatum, Fleurs jaunes des hauts, H 3 m



Faujasia senicifolia, Chasse vieillesse, H 0,5m



Nuxia verticillata Lam., Bois maigre, H 15 m



Alsophila glaucifolia, Fanjari femelle H 9-10



Hubertia ambavilla, Ambavilla, H 3m



Nephrolepis abrupta, Nephrolepide, H 0,8m



Acacia heterophylla, Tamarini des hauts H 12 - 18 m



Eugenia buxifolia, Bois de nefle, H 5 m



Agarista buxifolia, Petit bois de rempart, H 3m



Embellia demissa, Embelle, H 0,8m



Psadia bovinii, Bouillon blanc, H 3 m



Hubertia tomentosa, Ambavilla, H 1,5m



Stoebe passeroides, Branie blanc, H 3m



Lomatidocycas tabularis, Fausse osmonde, H 1,5m



Weinmannia tinctoria, Tan rouge, H. 15m



Eugenia buxifolia, Bois de nefle, H. 5 m



Weinmannia mauritiana, Petit bois tan rouge, H. 7m



Chassalia gaermeroides, Bois de merle, H. 4 m



Psiadia laurifolia, Bois de tabac, H. 6m



Dombeya reclinata, Mahot rouge, H. 8m



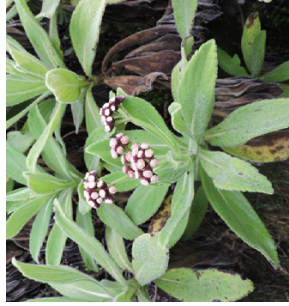
Hypericum lanceolatum, Fleurs jaunes des hauts, H. 3m



Erica reunionensis, Branle vert, H. 3m



Psiadia boivini, Bouillon blanc, H. 3 m



Psiadia anchusifolia, Bouillon blanc, H. 2 m



Hubertia tomentosa, Ambavilla, H. 2m



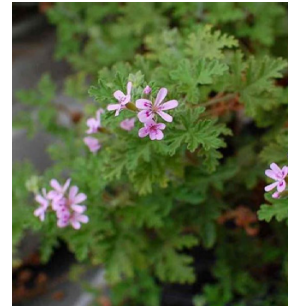
Osmunda regalis, Osmonde royale, H. 1,5m



Psiadia argentea, Psiedie argentée, H. 0,6m



Struthiopteris spicant, bleche, H. 0,8m



Geranium x rosat, Geranium rosat, H. 0,3m

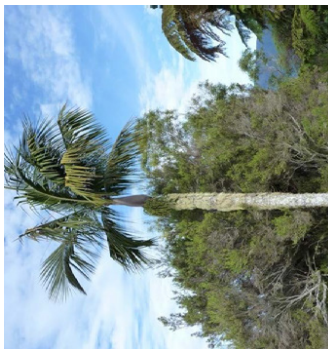


Asplenium septentrionale, doradille, H. 0,3m

03_ZONE PUMP TRACK



Acanthophoenix rubra, Palmiste rouge, H. 12m



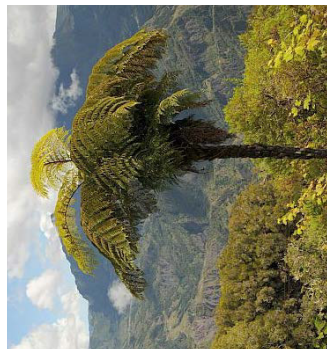
Acanthophoenix crinita, Palmiste noir des hauts, H. 10m



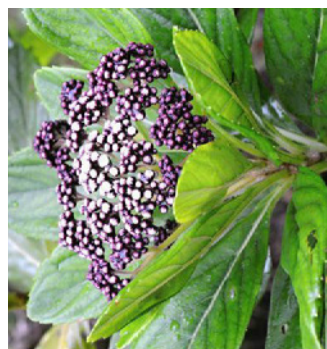
Gaertnera vaginata, Bois de café, H. 6m



Pitosporum senacia, Bois jolie coeur, H. 6m



Alsophila glaucifolia, Fanjan femelle H. 3-10



Psidium bovinii, Bouillon blanc, H. 3 m



Badula borbonica, Bois de savon, H. 2m



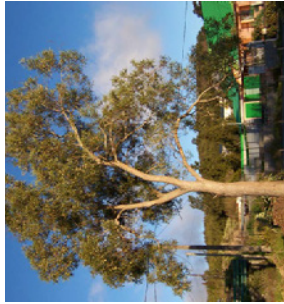
Dicranopteris linearis, Fougère fourchue H. 1,5m



Faujasia salicifolia, Chasse vieillesse, H. 0,5m

ANNEXE 6D

04_PROMENADE



Acacia heterophylla, Tamarin des hauts
H 12 - 18 m



Weinmannia tinctoria, Tan rouge, H. 15m



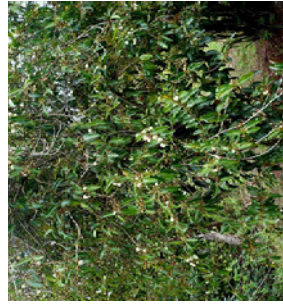
Monimia rotundifolia, Mahot à grandes
feuilles, H. 12m



Aphloia theiformis, Change écorce, H
14m



Monimia ovalifolia, Mahot à petites
feuilles, H 12 m



Aphloia theiformis, Change écorce, H
14m



Psadia laurifolia, Bois de tabac, H 6m



Pandanus montagnus, Vacoa ddes mor-
tagnes, H 4 m



Pandanus utilis, Vacoa, H 5 m



Psadia bovinii, Bouillon blanc,
H 3 m



Stoebe passeroides, Branie blanc, H. 3m



Geranium x rosat, Geranium rosat,
H 0,3m



Erica reunionensis, Branle vert, H. 3m



Hubertia tomentosa, Ambavilla, H. 2m



Hubertia ambavilla, Ambavilla, H. 2m

05_ZONE RESTANQUES



Monimia ovalifolia, Mahot à petites
feuilles, H 12 m



Dombeya recinata, Mahot rouge, H 6m



Eugenia buxifolia, Bois de nefle, H 5 m



Dicranopteris linearis, Fougère fourchue
H 1,5m

ANNEXE 6E

06_NOUVE



Psidium boivinii, Bouillon blanc,
H 3 m



Osmunda regalis, Osmonde royale, H
1,5m

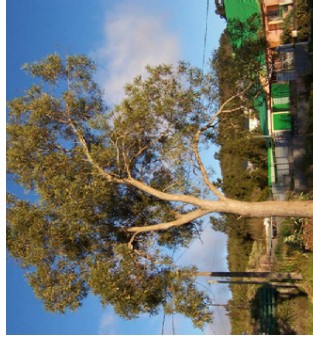


Helychrisum arnicoides, Petit velours
blanc, H 15m



Eleocharis reunionensis, Eleocharis,
H 15m

07_SALON CAPTIF ET LABYRINTHE



Acacia heterophylla, Tamarin des hauts
H 12 - 18 m



Nuxia verticillata Lam., Bois maigre,
H 15 m



Erica reunionensis, Branle vert, H 3m

08_ENSEMENCEMENT



Chloris gayana, Herbe de Rhodes,
H 0,8m



Loium perenne, Ray grass anglais,
H 0,6m



Cynodon dactylon, Chiendent; pied de
poule, H 0,2m



Aphloia theiriformis, change écorce,
H 14 m



Hubertia ambavilla, Ambavilla, H 3m

Rappel concernant le projet de tyroliennes au piton Dugain**a) Rappel concernant la concertation préalable du 28 juin au 8 juillet 2021**

Le projet de tyroliennes a fait l'objet d'une décision préfectorale d'examen au cas par cas du 10 juillet 2018 le soumettant à étude d'impact.

L'article 2 de cet arrêté préfectoral mentionne que « *la présente décision, délivrée en application de l'article R122-3 du code de l'environnement, ne dispense pas des autorisations administratives auxquelles le projet peut être soumis, notamment un permis d'aménager (...)* ».

Une concertation préalable s'était tenue du 26 juin 2019 au 8 juillet 2019. Un bilan de concertation avait été rendu public en juillet 2019 après la fin de concertation.

Il est possible de consulter le contenu du bilan de cette concertation sur le site internet de la mairie du Tampon, à l'adresse suivante : www.letampon.fr.

Le calendrier prévisionnel des étapes pour le projet de tyroliennes est le suivant :

b) Présentation du projet

Le projet de tyroliennes au départ du Piton Dugain, est né de la volonté de valoriser la vocation touristique de Bourg-Murat, en s'appuyant sur ses atouts naturels et le type d'usages d'ores-et-déjà implanté. Il a notamment pour objectif de :

- **valoriser le secteur de la Plaine des Cafres et développer des activités de loisirs et de tourisme, dynamiser l'économie locale et créer des emplois locaux**
- **Animer le territoire.**

Pour cela, la commune du Tampon propose un équipement innovant et ambitieux : l'installation de 10 tyroliennes. Celles-ci pouvant être utilisées simultanément, avec deux longueurs de câbles différentes pour séduire un plus grand nombre de personnes (6 petites tyroliennes de 525 m, et 4 grandes tyroliennes de 800 m). Le projet est localisé dans les hauts de la commune, à Bourg-Murat.

Il concerne tout particulièrement le Piton Dugain, point de départ des tyroliennes, et le secteur dit « du champ de foire » en contrebas. Le champ de foire est une planèze vallonnée, occupée par de la végétation à dominante arbustive. Ce projet s'inscrit en amont du village de Bourg-Murat et à proximité de la Cité Les Topazes, et d'un petit ensemble d'habitations le long du chemin du Piton Dugain.



Le projet est composé des équipements suivants :

- Une plate-forme de départ sur deux niveaux, d'une superficie de 180 m² pour le niveau le plus long ;
- Deux plateformes d'arrivée :
 - La première, réceptionnant les 6 câbles de 525 m, d'une superficie totale 875 m²
 - La seconde, réceptionnant les 4 câbles de 800 m, d'une superficie totale de 410 m²
- Un parking d'une quarantaine de places
- Une aire d'accueil du public, équipement et stockage
- Une aire de détente, d'attente et de pique-nique pour les participants

La zone d'étude rapprochée est située à environ 1 500 mètres à l'extérieur du territoire classé au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Les tyroliennes sont génératrices d'emplois directs, notamment pour l'accueil, l'encadrement et la sécurité des usagers. De plus, des retombées financières sont attendues pour la population du village Bourg-Murat, dans la mesure où la présence de cette attraction encouragera les visiteurs à rester et à consommer sur place et dans les alentours.

c) Le scénario retenu par la commune

L'étude d'impact réalisée par le bureau d'études BIOTOPE apporte des éléments concernant les structures et plateformes des tyroliennes.

Le scénario 5, retenu par la commune, offre deux types de longueurs de tyroliennes :

-) 4 « grandes tyroliennes » d'une longueur de 800 mètres
-) et 6 « petites tyroliennes » d'une longueur de 525 mètres

La plate-forme de départ, commune aux deux types de tyroliennes, est composée d'une structure en bois et en métal sur pilotis afin de s'adapter à la topographie et éviter le recours aux opérations de déblais et de remblais. Le départ des tyroliennes se fait sur deux niveaux, permettant de réduire l'emprise de la plateforme et d'éviter la nécessité de coupe d'espèces indigènes protégées.

Figure : schéma des tyroliennes au Piton Dugain



d) Compatibilité du projet de tyroliennes avec le PLU

Le projet tient compte des prescriptions du SAR relatives aux espaces de continuité écologique. En effet, celui-ci y autorise les aménagements touristiques dès lors que l'impact écologique et paysager est réduit.

Le Piton Dugain est un espace naturel dont la vocation est affirmée par le PLU (zonage N complété d'un classement en EBC).

e) Etudes

- **Etude acoustique**

La commune du Tampon a fait réaliser une étude avec la société A2MS INGENIERIE ACOUSTIQUE--CONSEILS-ENVIRONNEMENT. Le bureau d'études basé à Aubagne s'est déplacé à la Réunion pour réaliser cette mission. Une synthèse de l'étude de bruit est jointe en annexe du présent dossier de concertation

SCHÉMA FONCTIONNEMENT TYROLIENNES

